# UNIVERSITĒ DE SHERBROOKE

FACULTĒ DES ARTS 67/68

Pour tous renseignements, s'adresser au :

BUREAU DU REGISTRAIRE UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE CITÉ UNIVERSITAIRE SHERBROOKE, P.Q.

# TABLE DES MATIÈRES

| PRÉSENTATION  | . 5                          |
|---|------------------------------|
| RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES   | . 7<br>. 7<br>. 13           |
| ÉTUDES COLLÉGIALES  | . 15<br>. 15<br>. 16<br>. 29 |
| ÉTUDES SUPÉRIEURES  | . 41                         |
| DÉPARTEMENT D'ANGLAIS   |                              |
| LICENCE ÈS LETTRES  (CONCENTRATION EN ANGLAIS)                                  | . 43                         |
| (OPTION ANGLAIS)  | . 44                         |
| LISTE DES COURS   | . 45                         |
| DÉPARTEMENT D'ÉCONOMIQUE  | . 47<br>. 48<br>. 49         |
| DÉPARTEMENT DES ÉTUDES FRANÇAISES LICENCE ÈS LETTRES (OPTION ÉTUDES FRANÇAISES) | . 51<br>. 52                 |
| MAÎTRISE ÈS ARTS (OPTION ÉTUDES FRANÇAISES) PROGRAMME DE LINGUISTIQUE           |                              |
|   | . 55<br>. 57                 |
| (OPTION GÉOGRAPHIE)   | . 59                         |
| DÉPARTEMENT D'HISTOIRE  | . 61                         |
| LICENCE ÈS LETTRES (OPTION HISTOIRE)  |                              |

| DÉPARTEMENT DES ÉTUDES<br>GRECQUES ET LATINES |     |     |   | 67 |
|---|-----|-----|---|----|
| BACCALAURÉAT ÈS ARTS                          | •   |     |   | 68 |
| LICENCE ÈS LETTRES (OPTION CLASSIQUE)         |     |     |   | 69 |
| LICENCE ÈS LETTRES (OPTION LATIN)             |     |     |   | 69 |
| LICENCE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE             |     |     |   | 69 |
| LISTE DES COURS                               |     |     |   | 70 |
| DÉPARTEMENT DE PHILOSOPHIE .                  |     |     |   | 73 |
| BACCALAURÉAT ÈS ARTS (OPTION PHILOSO          |     |     |   | 75 |
| LICENCE EN PHILOSOPHIE                        |     | -   |   | 75 |
| MAÎTRISE ÈS ARTS (OPTION PHILOSOPHIE)         |     |     |   | 75 |
|   |     | •   | • |    |
| DÉPARTEMENT DE SERVICE SOCIAL                 | •   | •   |   | 79 |
| BACCALAURÉAT EN SERVICE SOCIAL.               | •   |     |   | 80 |
| MAÎTRISE EN SERVICE SOCIAL                    |     |     |   | 84 |
| CERTIFICAT D'ÉTUDES AVANCÉES                  |     |     |   |    |
| EN SERVICE SOCIAL                             | •   | •   | ٠ | 85 |
| PROGRAMMES SPÉCIAUX                           | _   | _   |   | 91 |
| BACCALAURÉAT ÈS ARTS                          |     |     |   |    |
| À TEMPS PARTIEL                               |     |     |   | 91 |
| BACCALAURÉAT ÈS ARTS                          |     |     |   |    |
| APRÈS UN BREVET "A", UN BACCALA               |     |     |   |    |
| EN PÉDAGOGIE OU UN DIPLÔME ÉQUIV              | /AL | .EN | Т | 92 |
| PROGRAMME DE CULTURE GÉNÉRALE                 | :   |     |   |    |
| POUR LES DÉTENTEURS DU BREVET                 | "B" |     |   | 92 |

•

# **PRÉSENTATION**

La Faculté des arts est une faculté constituante de l'Université de Sherbrooke. Elle régit les études conduisant au baccalauréat ès arts et aux grades supérieurs dans les différents départements qui relèvent de sa compétence.

La Faculté des arts dirige aussi l'enseignement au niveau secondaire dans les institutions qui recourent à elle à titre de maison affiliée, approuvée ou annexée.

Un annuaire spécial donne le programme des cours de ce niveau et les règlements qui le régissent.

Le présent annuaire comprend cinq parties. La première partie présente la Faculté et son personnel de direction; la seconde donne les règlements pédagogiques; la troisième expose les programmes d'études collégiales et la quatrième, les programmes d'études supérieures. La dernière partie se rapporte à certains programmes spéciaux que la Faculté offre et qui sont administrés par l'Extension de l'enseignement.<sup>(1)</sup>

# DIRECTION DE LA FACULTÉ

Doyen: HOUPERT, Jean, M.A. (Illinois), docteur ès lettres (Montréal).

Secrétaire: GAUTHIER, Lucien, ptre, B.A., B.Péd., L. ès L. (Montréal).

#### Conseillers:

BOUVIER, Père Émile, s.j., B.A., M.A. (Eco.) (Boston), Ph.D. (Eco.) (Georgetown), L.Th., D.Th., (Im. Conc. Mont.), directeur du Département d'économique.

BROSSEAU, Guy, B.A., B.Ph. (Mont.), M.A. (Latin), L. Ens. Sec. (Sherb.), directeur du Département des études grecques et latines.

ÉLIE, Charles, ptre. B.A., M.A., L. ès L. (Laval), préfet des études au séminaire de Nicolet.

GAGNÉ, Jacques, B.A., M.A. (Ser. Soc.) (Mont.), directeur du Département de service social.

RACINE, Jean-Bernard, B.A. (Nice), L. ès L. (Géo.), D. d'U. (Lettres) (Aix), directeur du Département de géographie.

SPIRIDONAKIS, Basil, B.A. (N.Y.), M.A. (Hist.), Col. D. d'U. (Hist.) (Paris), directeur du Département d'histoire.

<sup>(1)</sup> Le lecteur fera bien de consulter pour les programmes de l'Extension le chapitre "Extension de l'enseignement" dans la section des Renseignements généraux, à la fin du présent annuaire.

SUTHERLAND, Ronald, B.A., M.A. (Angl.) (McG.), Ph.D. (Angl.) (Wayne), directeur du Département d'anglais.

VALCKE, Louis, B.Ph., L.Ph., D.Ph., LL.D. (Louvain), directeur du Département de philosophie.

# RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES

# ENSEIGNEMENT INTRA-MUROS

# Art. 1 Préambule

Dans les présents règlements, le mot "faculté" désigne le doyen et le conseil de la Faculté des arts de l'Université de Sherbrooke, ainsi que le personnel par eux mandaté à l'administration des études collégiales et supérieures; l'expression "maison affiliée" désigne toute institution qui dispense un enseignement régi par la Faculté; les mots "collège universitaire" désignent le niveau où la Faculté dispense elle-même l'enseignement de niveau collégial, à l'intérieur de la Cité universitaire.

# Art. 2 Catégories d'étudiants

- 2.1 Les mots "étudiant régulier" désignent celui qui postule un grade universitaire.
- 2.2 Les mots "étudiant régulier à plein temps" désignent, en principe, celui qui est inscrit à tous les cours d'un programme d'une année académique.
- 2.3 Les mots "étudiant régulier à temps partiel" désignent celui qui est inscrit à une fraction des cours d'une année académique.

# Art. 3 Admission et inscription

- 3.1 L'étudiant qui désire se préparer à un grade universitaire décerné à la suite des études complétées à la Faculté des arts doit faire sa demande d'admission au début de ses études.
- 3.2 Celui qui désire suivre les cours à l'Université adresse sa demande au Bureau du registraire. Dans les autres cas, cette demande se fait par l'intermédiaire de la maison affiliée où l'étudiant désire être admis.
- 3.3 La Faculté n'admet dans les maisons affiliées que des étudiants réguliers, candidats au baccalauréat ès arts.
- 3.4 Pour être admis en B.A. II (rhétorique), un candidat doit:
  - a) avoir terminé la scolarité et subi avec succès les examens de la classe de B.A. I (belles-lettres) ou l'équivalent;

- b) faire les démarches nécessaires auprès du Bureau du registraire ou de l'institution de son choix, selon le cas;
- c) être agréé par la Faculté.
- 3.5 Ni la Faculté ni une maison affiliée ne sont tenues d'admettre tous les étudiants qui répondent aux conditions susdites; elles se réservent le droit d'évaluer les dossiers ou d'imposer un examen d'admission et de n'admettre que les candidats qu'elles jugent aptes à réussir les études conduisant au baccalauréat ès arts.
- 3.6 Les formalités de l'inscription sont déterminées par les règlements généraux de l'Université ou de l'institution concernée.

#### Art. 4 Scolarité

- 4.1 La durée du cours collégial est de quatre années, (depuis juin 1967, le niveau collégial est de trois ans en vertu de l'établissement de l'année secondaire V en septembre 1967).
- 4.2 La scolarité annuelle est d'au moins trente semaines, sans compter les sessions d'examens, les congés de Noël et de Pâques.
- 4.3 L'assistance régulière aux cours est obligatoire. La Faculté peut refuser le droit à l'examen à tout étudiant qui n'aurait pas suivi 80% des cours. Toute absence prolongée doit être motivée.
- 4.4 Pour un étudiant régulier à plein temps, la durée des études nécessaires à l'obtention d'un baccalauréat ès arts ne doit pas être inférieure à trois ans (depuis juin 1967) ni dépasser six ans.
- 4.5 Pour un étudiant régulier à temps partiel, la durée des études nécessaires à l'obtention d'un baccalauréat ès arts ne doit pas dépasser dix ans.

# Art. 5 Interruption de scolarité

Après une interruption de plus d'un an dans ses études, un étudiant doit soumettre une nouvelle demande à la Faculté selon les procédures indiquées à l'article 3.

#### Art. 6 Examens

- 6.1 Il y a chaque année et pour chaque cours des examens périodiques et des examens finals.
- 6.2 L'administration des examens périodiques est laissée à l'initiative de la direction des études de la Faculté ou de chaque institution, selon le cas.
- 6.3 Les dates des examens finals doivent être approuvées par la Faculté.
- 6.4 Les épreuves en sont préparées et administrées par les institutions, sauf dans le cas des examens universitaires qui relèvent directement de la Faculté.
- 6.5 La Faculté peut demander l'envoi des copies pour toute matière d'examen et les soumettre à ses propres correcteurs.
- 6.6 La Faculté peut modifier les notes communiquées par une institution, s'il se révèle que ces notes ne sont pas conformes aux barêmes approuvés par la Faculté.

# Art. 7 Notes et moyenne générale

- 7.1 Il y a une note de l'année pour chaque cours. Pour établir cette note finale, on doit tenir compte du travail intra-semestriel, des examens périodiques et de l'examen final selon des proportions déterminées par la Faculté.
- 7.2 La moyenne générale ainsi que la note finale pour chaque cours sont exprimées en pourcentage.
- 7.3 On accorde une égale importance à chaque cours dans le calcul de la moyenne générale.

# Art. 8 Minimum requis

- 8.1 Le minimum requis est de 50% pour chaque cours et de 60% pour l'ensemble des cours suivis durant l'année académique.
- 8.2 Lorsqu'un étudiant a obtenu 60% ou plus sur l'ensemble des cours et qu'il a subi un ou deux échecs, la Faculté lui crédite les cours où il a obtenu un minimum de 50%.

8.3 Lorsqu'un étudiant n'a pas obtenu 60% sur l'ensemble des cours, ou lorsqu'ayant obtenu 60% sur l'ensemble des cours, il a subi plus de deux échecs, la Faculté lui crédite les cours où il a obtenu un minimum de 70%.

# Art. 9 Examens de reprise

- 9.1 Un étudiant n'a droit qu'à un examen de reprise pour chaque cours.
- 9.2 L'étudiant qui a droit à un examen de reprise doit s'y présenter à la date fixée par la Faculté.
- 9.3 Lorsqu'un étudiant obtient le minimum requis à un examen de reprise, la Faculté lui crédite le cours où il y avait échec.
- 9.4 Seul a droit de reprise l'étudiant qui n'a pas subi plus de deux échecs.

# Art. 10 Reprise de la scolarité

- 10.1 L'étudiant qui échoue à l'examen de reprise doit reprendre le cours où il y a eu échec, s'il s'agit d'un cours obligatoire.
- 10.2 Cependant un cours à option peut être remplacé par un autre cours à option de même niveau.
- 10.3 Un étudiant ne peut être admis à suivre un même cours plus de deux fois et, après quatre échecs dans un même cours, la Faculté peut l'obliger à renoncer au baccalauréat ès arts.

# Art. 11 Prérequis

Pour s'inscrire à un cours dans une discipline, il faut avoir suivi le ou les cours jugés prérequis.

# Art. 12 Mention

Le baccalauréat ès arts est décerné "avec distinction" quand le candidat a obtenu 70% sur l'ensemble du dossier; avec "grande distinction" quand il a obtenu 80%; et "avec très grande distinction" quand il a obtenu 90%.

# Art. 13 Dossier académique

- 13.1 Le dossier académique, émis par le secrétariat de la Faculté, se compose de notes obtenues pour chacun des cours suivis sous la juridiction de la Faculté.
- 13.2 Le dossier académique officiel fait mention des cours pour lesquels l'Université a accordé une équivalence.
- 13.3 Seule est officielle une copie du dossier académique émanant de l'Université de Sherbrooke.

## Art. 14 Obtention du baccalauréat ès arts

- 14.1 Le baccalauréat ès arts est décerné aux étudiants qui ont obtenu sur l'ensemble du dossier officiel, un minimum de 60% de moyenne générale (et un minimum de 50% pour chaque cours).
- 14.2 Pour obtenir le baccalauréat ès arts de l'Université de Sherbrooke, il faut que l'étudiant ait suivi au moins les six derniers cours de son programme sous la juridiction de la Faculté des arts de Sherbrooke.

#### Art. 15 Fraude

Toute fraude, toute tentative de fraude ou toute coopération à une fraude entraîne l'annulation de l'examen en cause et peut faire encourir l'expulsion de la Faculté.

# Art. 16 Déboursés

- 16.1 Les frais de contrôle et de diplôme sont déterminés par l'Université.
- 16.2 Ces frais ne sont pas remboursables.
- 16.3 Aucun diplôme ou certificat n'est émis en faveur de l'étudiant qui ne s'est pas acquitté de toutes ses redevances envers l'Université.
- 16.4 Toute institution peut retenir les bulletins de ceux de ses étudiants qui n'ont pas acquitté leurs redevances envers elle.

- Art. 17 Niveau collégial (étudiants réguliers à plein temps)
  - 17.1 Le cours collégial pour l'année 1967-1968 comprend les classes dites rhétorique, philo I et philo II.
  - 17.2 Les étudiants qui ont terminé la classe de 11e classique, ou versification, ou 11e scientifique doivent s'inscrire en secondaire V, année-transition.
  - 17.3 Les étudiants qui ont terminé et réussi en juin 1967 la classe de belles-lettres doivent s'inscrire en rhétorique en septembre 1967 et compléter le cours collégial où ils sont engagés et atteindre le baccalauréat ès arts.
  - 17.4 Les étudiants qui ont terminé le C.P.E.S. en juin 1967 devront être classés d'après leur dossier, selon qu'ils ont vu les matières de belles-lettres ou non.
- Art. 18 Le programme du baccalauréat ès arts comprend des cours obligatoires et des cours à option dont la liste apparaît dans les pages qui suivent.

# ENSEIGNEMENT EXTRA-MUROS

#### Art. 1 Promotion

- 1.1 Le minimum requis pour être promu et pour avoir le droit de se présenter aux examens universitaires est de 60% pour la moyenne générale et de 50% pour chaque matière.
- 1.2 Un étudiant qui pour l'année a conservé 60% sur l'ensemble et qui a moins de 50% dans plus de deux matières n'est pas promu et n'a pas le droit de se présenter aux examens universitaires.

#### Art. 2 Examens universitaires

- 2.1 Aux examens que la Faculté fait subir à la fin de la classe, de rhétorique et de philo II, le candidat doit conserver 60% pour le total de ses notes, année et examens, et 40% dans chaque épreuve.
- 2.2 L'étudiant qui, dans plus de deux épreuves, n'a pas conservé 40%, même s'il a obtenu 60% pour le total, n'a droit à aucune reprise.
- 2.3 L'étudiant qui n'a pas obtenu 50% pour le total, même s'il a conservé 40% dans chaque épreuve, n'a droit à aucune reprise.
- 2.4 L'étudiant qui a obtenu 60% pour le total, mais moins de 40% dans une ou deux épreuves, doit reprendre la ou les épreuves qu'il n'a pas réussies.
- 2.5 L'étudiant qui a conservé entre 50% et 60% pour le total et 40% dans chaque épreuve doit reprendre, à son choix, les épreuves qui lui permettront de porter son total au minimum de 60%.
- 2.6 L'étudiant qui a conservé entre 50% et 60% pour le total et moins de 40% dans une épreuve, doit reprendre l'examen dans la discipline où il a subi un échec, et il

- peut, à son choix, reprendre d'autres disciplines en vue de porter son total au minimum de 60%.
- 2.7 L'étudiant qui a conservé entre 50% et 60% pour le total et moins de 40% dans deux épreuves, doit reprendre les deux épreuves où il a subi un échec, et il peut, à son gré, reprendre d'autres disciplines, en vue de porter son total au minimum de 60%.
- 2.8 L'étudiant qui, à l'examen de reprise, obtient un total de 60% mais subit un échec dans une seule discipline, peut, avec le consentement de la Faculté, obtenir sa promotion; mais il ne peut obtenir la promotion subséquente tant qu'il n'a pas réparé cet échec.
- 2.9 Dans tous les cas de reprise, seuls comptent la note de reprise et le nouveau total qui en résulte.
- 2.10 L'étudiant qui reprend un examen doit le faire dès la première session qui suit celle où il a subi un échec.
- 2.11 L'étudiant n'a droit qu'à une seule reprise dans chaque discipline, sauf le cas prévu à l'article 2.8.

# Art. 3 Reprise de la scolarité

- 3.1 Doivent reprendre leur année scolaire:
  - 3.11 les étudiants qui ne sont pas promus;
  - 3.12 les étudiants qui n'ont droit à aucune reprise;
  - 3.13 les étudiants qui, ayant droit de reprise, négligent de se présenter à la session qui suit l'échec;
  - 3.14 les étudiants qui échouent à la reprise, sauf le cas prévu à l'article 2.8.

#### Art. 4 Mentions

- 4.1 Succès
- 4.2 Avec distinction: 70%
- 4.3 Avec grande distinction: 80%
- 4.4 Avec très grande distinction: 90%

# ÉTUDES COLLÉGIALES

# PROGRAMME DES COURS

B.A. II, RHÉTORIQUE 36 CRÉDITS

#### Cours obligatoires

FRA 216T MAT 206T SCR 203

## 4 cours à option

1 cours de sciences, obligatoire en B.A. I ou B.A. II, après le secondaire latin-grec.

HIS 206, obligatoire en B.A. I ou B.A. II.

#### B.A. III, PHILOSOPHIE 36 CRÉDITS

# Cours obligatoires

PHL 303 Logique

PHL 313 Philosophie de la nature (cosmologie)

PHL 323 Psychologie

PHL 333 Histoire de la philosophie grecque

#### 4 cours à option

B.A. IV, PHILOSOPHIE II 36 CRÉDITS

## Cours obligatoires

PHL 403 Éthique
PHL 413 Politique
PHL 426 Métaphysique

#### 4 cours à option

# COURS À OPTION®

Anglais: ANG 206, 216.

Biologie: BIO 206L, 306L et 406L. Chimie: CHM 206L, 306L et 406L. Économique: ECO 306, 323, 333, 406.

Français: FRA 206, 216T, 306, 316, 346, 406, 416, 426.

Géographie: GEO 306, 406. Grec: GRC 106T, 206T, 306.

Histoire: HIS 206, 306.

Latin: LAT 106T, 206T, 306, 406.

<sup>(1)</sup> Les étudiants inscrits en B.A. III et B.A. IV peuvent suivre des cours de concentration du niveau de la première année de la licence dans les différents départements de la Faculté des arts. Un maximum de 18 crédits par année seront reconnus au niveau de la licence ès lettres.

Littératures étrangères: LTG 306.

Littératures grecque et latine: LGL 106, 206.

Mathématiques: MAT 106T, 206T, 406, 436, 438T. Musique: MUS 106, 206, 306, 316, 326, 406, 416, 426.

Philosophie: PHL 496.

Physique: PHY 206L, 406L, 416L.

Psychologie: PSY 306.

Sciences religieuses: SCR 203, 303, 403, 213, 313, 413, 423.

# DESCRIPTION DES COURS (1)

# LE COURS COLLÉGIAL (2)

#### ANGLAIS

## Anglais 106

Expression orale et écrite. Revue des données essentielles de la structure de la phrase, des principales parties du discours. Composition orale et écrite. Stylistique comparée du français et de l'anglais. Premiers contacts avec la littérature d'expression anglaise dans le texte original par le truchement de textes plutôt courts et faciles de compréhension.

#### Anglais 116

Analyse d'œuvres dans les principaux genres: Short Stories, Novels, Plays, Poems, Essays, traités comme point de départ d'études personnelles et de lectures complémentaires.

#### Anglais 206

Expression orale ou écrite de la pensée personnelle sur des thèmes puisés dans les œuvres d'auteurs modernes et traitant des problèmes d'intérêt général et contemporain: éducation, sciences, relations et problèmes sociaux, valeurs morales. Méthodologie: lecture, réflexion, discussion. Composition.

<sup>(1)</sup> Le cours secondaire classique: En raison de circonstances historiques, les universités françaises du Québec, par l'intermédiaire de leurs Facultés des arts, assument la direction des études secondaires classiques. La Faculté des arts de Sherbrooke publie séparément, en forme de polycopie, les dispositions relatives à ce secteur de son activité.

<sup>(2)</sup> Explication des sigles: Les cours sont présentés dans l'ordre alphabétique. Il sont désignés par trois lettres suivies d'un numéro de trois chiffres. Le premier chiffre (celui des centaines) désigne l'année où il est normal de suivre tel cours, soit, par la série 100, l'année de B.A. Il ou belles-lettres; par la série 200, l'année de B.A. Il ou philosophie I; et par la série 400, l'année de B.A. IV ou philosophie II. Si ce chiffre est 0, il désigne un cours de recyclage du niveau secondaire. Le dernier chiffre (celui des unités) désigne le nombre de crédits attribués à ces cours. Le chiffre du milieu sert à différencier des cours du même niveau.

Les lettres T ou L ajoutées à certains numéros signifient: T: un cours qui comporte des séances de travaux dirigés; L: un cours qui comporte des séances de laboratoire. Un crédit représente 15 périodes de leçons magistrales, ainsi que les travaux, les récitations et les séances de laboratoire qui s'y rapportent. Un "cours" comporte habituellement 6 crédits.

# Anglais 216

Grammaire complète. Histoire de la littérature. Composition: "Précis Writing". Explications d'auteurs: Shakespeare, Burke, Milton, Dickens, Chaucer, Goldsmith, Newman. Conversation. Lectures.

#### **BIOLOGIE GÉNÉRALE**

#### **BIO 206L**

La biologie et les sciences expérimentales. Le monde vivant dans le cosmos: origine de la vie, caractères généraux du vivant, le protoplasme et la cellule. Le métabolisme: autotrophie, hé:érotrophie, mécanisme des échanges gazeux, respiration cellulaire. Équilibre dynamique et homéostasie: modes de contrôles, humeurs organiques (sang, lymphe, urine), autorégulation nerveuse et hormonale. Reproduction: reproduction végétative et sexuée: cycles vitaux chez les Protistes, les Métaphytes et les Métazoaires; reproduction chez l'homme. Adaptation: l'hérédité, les faits de l'évolution.

# BIO 306L-406L Biologie générale (Sciences: Bio 101-101L)

Considérations générales sur la vie et le monde des vivants. La vie cellulaire et ses propriétés fondamentales. Les micro-organismes et leur importance économique. Étude sommaire des principaux groupes de végétaux et des principaux embranchements d'invertébrés et de vertébrés. Notions d'embryologie animale et végétale. Notions de génétique, d'évoultion et d'écologie. Ouvrage de référence: AIBS, BSCS Committee. "Biological Science, Molecules to Man".

# Laboratoire de biologie générale

Étude des propriétés physiques et chimiques de la matière vivante. Initiation à l'usage du microscope. Examen de divers types de cellules animales et végétales. Étude de représentants des principaux groupes d'animaux et de végétaux.

#### CHIMIE

# CHM 206L Chimie élémentaire

La matière et l'énergie. Éléments de théorie atomique. La loi périodique. Liens et symboles chimiques. Introduction aux calculs chimiques. Solutions. Cristallisa:ion. Acides, bases et sels. Équilibre chimique. Oxydoréduction. Le carbone. Les halogènes. L'azote. Les métaux actifs. Les éléments de transition. Introduction à la méthode scientifique par l'observation des faits. — Séances de labora; oire.

Ionisation de l'eau, des acides, acidité, P.H. Oxydoréduction. Chimie inorganique: chlore et halogènes, soufre, azote, carbone. Tableau périodique, équilibre chimique, dosage, volumétrie. Chimie minérale: sodium calcium, aluminium, fer, cuivre.

#### CHM 306L Chimie générale (Sciences CHM 110)

Révision des notions de chimie élémentaire. La structure atomique: le noyau, introduction à la théorie quantique, l'atome du Bohr et la théorie moderne de l'atome d'hydrogène. Construction du tableau périodique. Le lien chimique. Stoïchiométrie. Gaz, liquides et solides. Changements d'état. Les solutions et leurs propriétés. Cinétique chimique. Équilibre chimique. Solutions aqueuses. L'état colloïdal. — Nombreuses applications numériques. Travaux de laboratoire. — Pré-requis: MAT 206T.

# CHM 406L Chimie organique

Principes généraux de la chimie organique. Fonctions simples de la chimie aliphatique: hydrocarbures, alcools, éthers, dérivés halogènes, aldéhydes et cétones, acides carboxyliques et leurs principaux dérivés. Hydrocarbures aromatiques et phénols. Graisses, huiles, cires, détergents. Amines. Biochimie: isométrie optique, hydrates de carbone, acides aminés et protéines. — Prérequis: CHM 306L.

#### ÉCONOMIQUE

# - ECO 306 Principes d'économique

Les fonctions et les opérations des institutions économiques: l'entreprise privée et publique, la monnaie et les banques, le syndicalisme, le travail, le consommateur, le gouvernement, ses revenus et dépenses. Analyse et détermination du revenu national. Politiques fiscales et monétaires. Théorie microéconomique. Le commerce international. Problèmes contemporains.

# ECO 323 Sociologíe

Initiation aux concepts sociologiques fondamentaux: contrôle social, interaction, culture, valeurs, socialisation de la personne, solidarité et intégration sociales, conflits, pouvoir, société globale. Étude des deux types de société traditionnelle et société urbaine et leurs sous-types. Développement de la théorie sociologique. Structures et institutions sociologiques comparées.

# ECO 333 Science politique

Éléments de politique. Systèmes politiques comparés; institutions politiques canadiennes, Administration et fonction publique; fédéralisme; relations internationales.

# ECO 406 Monnaie et banque

Étude du système bancaire et financier, et analyse des principales institutions financières du Canada. Importance du rôle de la monnaie et de la finance dans la production et la distribution du revenu national, et dans les problèmes de l'inflation et du chômage. Étude comparée des systèmes bancaires en Angleterre, en France, aux États-Unis et au Canada. — Pré-requis: Eco 306.

## ECO 503 Histoire économique de l'Europe et des États-Unis

Les principaux événements politiques de la période allant de 1500 à 1950. Étude de la révolution industrielle. La naissance et la formation des institutions et des cadres économiques qui caractérisent la société économique contemporaine de l'Europe et des États-Unis.

#### ECO 513 Histoire économique du Canada

Le régime français. Le Haut et le Bas-Canada. Le régime de la Confédération de 1867. Les deux grandes guerres. Agriculture, commerce, industrie, tarifs.

#### **FRANCAIS**

#### FRA 106 Langue française

Grammaire: révision de l'emploi des modes et des temps, de la concordance, de l'accord du verbe et de l'adjectif, de la négation, de l'emploi des prépositions; étude de problèmes de syntaxe nécessitant le recours fréquent aux principaux ouvrages de référence (GREVISSE, Le bon usage, DAUZAT, Grammaire raisonnée de la langue française, HANSE, Dictionnaire des difficultés grammaticales et lexicologiques). — Vocabulaire et phraséologie: exercices nécessitant des recours fréquents aux ouvrages spécialisés (son, mouvement, couleur, odeur, toucher; domaines politique, social, artistique, critique, etc.) cf. dictionnaires LITTRE, ROBERT, dictionnaire des synonymes; études des notions de terme propre, terme suggestif, caractérisation, variété, concision: étude des principales figures de style en rapport avec les formes de la pensée; étude pratique des constructions: construction logique, construction affective, mise en relief, symétrie logique et grammaticale, rythme et euphonie, ponctuation.

#### FRA 116T Littérature française I

Le XVIIe siècle et la première moitié du XVIIIe siècle. — Travaux pratiques: analyses littéraires et dissertations.

#### FRA 206 Langue française

Initiation aux fondements du langage et de la langue; illustrations tirées de notre milieu. (1 heure par semaine). — Description du franco-canadien au point de vue phonétique et au point de vue de la structure de la phrase. (2 heures par semaine.)

# FRA 216T Littérature française II.

La fin du XVIIIe siècle et le XIXe siècle. — Travaux pratiques : analyses littéraires et dissertations. — Pré-requis : FRA 116T.

FRA 306 Introduction à la littérature canadienne-française.

#### FRA 316 Théorie du roman

Étude systématique du genre romanesque illustrée par l'évolution du roman français. — Pré-requis : FRA 216T.

FRA 346 (Cours spécial de littérature française)

Pré-requis: FRA 216T.

FRA 406 Littérature du XXe siècle

Étude des idées développées par les principaux auteurs français du XXe siècle.

— Pré-requis : FRA 216T.

FRA 416 (Cours spécial de littérature française)

Pré-requis: FRA 216T.

FRA 426 Composition française

Exercices d'analyse littéraire et de dissertation.

#### GÉOGRAPHIE (1)

## GEO 106 Géographie générale

I. — Introduction à la géographie, science de l'organisation de l'espace.

II. — Géographie physique: A) Les données du problème: a) la terre dans l'espace; b) éléments de climatologie; c) éléments d'hydrologie et de biogéographie; d) éléments de géomorphologie. B) Les différents milieux et paysages naturels.

III. — Géographie humaine: A) L'homme sur la terre: variations spatiales, quantitatives et qualitatives de la population. B) Les paysages organisés: les paysages ruraux, les paysages industriels, les paysages urbains.

#### GEO 406 Géographie régionale

- I. Le Canada: Traits généraux de la géographie canadienne. Divisions régionales d'ensemble du Canada. Diversité des paysages et affinités économiques régionales. Les provinces de l'Atlantique. Le Québec et l'Ontario. Les provinces des Prairies. La Colombie-Britannique. Le nord canadien. Le Canada dans le contexte nord-américain et dans le monde.
- II. Les grandes puissances: Les grands bouleversements du monde contemporain. Les États-Unis. L'U.R.S.S. L'Europe du Marché commun. La Grande-Bretagne. Le Japon. Les problèmes de l'Europe méditerranéenne et centrale. Le Tiers-Monde.

Pré-requis: GEO 106.

<sup>(1)</sup> AVERTISSEMENT: Le Département de géographie offre deux cours réservés exclusivement aux étudiants du niveau collégial: les cours GEO 106 et GEO 406. Cependant, tous les étudiants qui ont complété le cours GEO 106, peuvent, tout en s'inscrivant au cours GEO 406, choisir d'autres options en géographie, parmi les cours offerts en lère année de licence par le Département de géographie. (Voir à ce sujet p. 78-82). Dans cette éventualité le programme des étudiants sera choisi en accord avec le Département responsable. La concentration en géographie ne doit pas excéder 36 crédits sur deux ans pour l'obtention du baccalauréat ès arts. Un étudiant ayant réalisé en deux ans une concentration de 36 crédits en géographie pourra être admis à préparer directement le programme de 2e année de licence en géographie.

#### GREC

# GRC 106 Explication d'auteurs grecs I

Explication de textes d'Homère et de quelques tragiques. Histoire littéraire : la période antique. Institutions: les arts et la religion. — Exercices de version. Pré-requis: le grec du secondaire classique.

# GRC 206 Explication d'auteurs grecs II

Textes de Sophocle, de Platon et d'Aristote (poétique et rhétorique). Histoire litiéraire: la période alexandrine et la période romaine. Institutions: la justice et la vie privée. — Exercices de version.

Pré-requis: GRC 106.

#### HISTOIRE

# HIS 206 Histoire du Canada (1534-1964)

La Nouvelle-France: Cartier, Champlain et le premier profil de la nation canadienne: Talon. Dictature de Frontenac. Démembrement de la Nouvelle-France: la Paix de Trente Ans, les difficultés et l'orage. Conquête (1760) et conséquences. Régime provisoire. Tentatives d'assimilation. Quebec Act. Parlementarisme. Constitutional Act. Crise autonomiste et explosion insurrectionnelle. Rapport Durham. Union Act. Gouvernement responsable. Confédération. L'A.A.N.B. et la signification du partage des pouvoirs. Inventaire du régime confédératif. Problèmes du Québec contemporain.

#### HIS 306 Introduction à l'histoire moderne et contemporaine

Synthèse de l'évolution sociale, religieuse, politique et économique de l'Occident. Transition entre le moyen âge et l'époque moderne. Découvertes. Renaissance. Réforme et absolutisme. La Révolution française et l'avènement des nationalismes.

## HIS 506 Histoire du Moyen Âge

Étude de l'évolution politique, religieuse, sociale, économique et intellectuelle de la civilisation occidentale et des civilisations périphériques qui ont joué un rôle dans la formation du monde moderne.

Pré-requis: HIS 306.

#### LATIN

#### LAT 016T Le latin du secondaire I

Morphoogie du nom, de l'adjectif et du verbe. Éléments de syntaxe. Vocabulaire de base de 600 mots. Méthode d'analyse de la phrase complexe. Extraits d'auteurs. Institutions romaines. — Travaux pratiques: Thèmes et versions. Insistance sur la correction du français.

#### LAT 026T Le latin du secondaire II

Révision. Étude plus approfondie de la syntaxe. Vocabulaire de 600 mots nouveaux: insistance sur la dérivation et la composition, Méthode d'analyse

de la phrase complexe. Auteur: César. Institutions: bref aperçu de l'histoire romaine. Travaux pratiques: Thèmes et versions. Insistance sur la correction de la phrase française.

Pré-requis: LAT 016T.

# LAT 116 Étude d'auteurs latins

Accent mis sur l'étude littéraire: situation et but de l'œuvre étudiée; son contenu, idées et institutions, sentiments impliqués: beauté, valeur humaine. Étude faite d'après le texte latin et français. Travaux de traduction et d'analyse littéraire spécialement.

Pré-requis: le latin du secondaire classique ou LAT 026.

#### LAT 216 Étude d'auteurs latins

Accent mis sur l'étude littéraire d'une œuvre vue en tout ou en partie, dans le texte latin et le français. Étude des aspects suivants: situation du texte, son contenu comme idées et institutions, vision du monde; sentiments impliqués; beauté, valeur humaine. Travaux de traduction, d'analyse littéraire, de dissertation.

Pré-requis: LAT 116.

LAT 306 Cours à option (contenu à déterminer)

Pré-requis: LAT 216.

LAT 406 Cours à option (contenu à déterminer)

Pré-requis: LAT 216.

#### LITTÉRATURES ÉTRANGÈRES

LTG 306 Étude des œuvres classiques des littératures occidentales autres que la française et l'anglaise.

#### LITTÉRATURE GRÉCO-LATINE (1)

#### LGL 106 Analyse des œuvres marquantes

1) Littérature grecque, d'Homère à la période alexandrine; 2) Littérature latine, de la période archaïque à l'époque d'Auguste. Cette analyse doit être faite

<sup>(1)</sup> Les œuvres mentionnées le sont à titre de suggestion. Le choix est inspiré par une préoccupation historique et par le souci de montrer les relations de l'homme avec la cité. Pour les élèves qui doivent suivre les deux cours, LGL 106 et LGL 206, il peut être avantageux de grouper les œuvres de la littérature grecque pendant la première année et les œuvres de la littérature latine pendant la deuxième année. On pourrait encore grouper les œuvres grecques et latines de manière à permettre des comparaisons ou l'étude de thèmes particuliers: le citoyen et l'administration de la justice; la vie familiale; la vie religieuse, etc. Il est important de donner à ce cours le caractère d'une analyse de textes. Il ne suffirait nullement d'en faire un cours d'histoire littéraire illustrée par des morceaux choisis; ni de se contenter d'aperçus trop rapides et trop généraux.

à partir de textes traduits, en vue d'une prise de connaissance des principales œuvres de ces deux grandes civilisations.

- I Auteurs grecs: 1) Période primitive (Xe s. au Vle s. avant J.-C.) Homère: le merveilleux dans l'Iliade et l'Odyssée; Pindare: le lyrisme des Odes triomphales; 2) Période attique (Ve s. et IVe s. avant J.-C.) Sophoce: Oedipe-Roi, Antigone; Euripide: Andromaque, Electre; Aristophane: Les Guêpes, Les Nuées; Platon: La République, Apologie de Socrate; Démosthène: Sur la Couronne, 1ère Philippique; Eschine: Contre Ctésiphon.
- 22 Auteurs latins: 1) Période d'initiation à la littérature grecque (240 à 80 avant J.C.) Plaute: L'Aulularia; Térence: Les Adolphes; 2) Époque de Cicéron (80 à 43 avant J.C.) Lucrèce: De Natura Rerum; Cicéron: Pro Archia. Pro Milone, De Amicitia, Les Catilinaires; César: Les Commentaires. De Bello Gallico, De Bello Civili; Salluste: Conjuration de Catilina.

#### LGL 206 Analyse des œuvres marquantes

- 1) Littérature grecque depuis la période alexandrine à la période romaine;
- 2) Littérature latine depuis l'époque d'Auguste à la période de la Décadence. Cette analyse doit être faite à partir de textes traduits, en vue d'une prise de connaissance des principales œuvres de ces deux grandes civilisations.
- I Auteurs grecs: 1) Période alexandrine (323 à 30 avant J.C.) Polybe: Histoire; 2) Période romaine (30 avant J.C. à 529 après J.C.) Josèphe: Histoire d'Israël; Plutarque: Vies parallèles, Oeuvres morales; Les Pères de l'Église.
- II Auteurs latins: 1) Époque d'Auguste (43 avant J.C. à 14 après J.C.) Virgile: Géorgiques, Enéide; Horace: Odes, Épîtres; Tite-Live: Décades (Traité d'histoire); 2) Siècles chrétiens (14 à 117 après J.C.) Sénèque: Traités philosophiques, Lettres: 1, 2, 3, 6, 9, 28; Phèdre: Fables; Tacite: La Germanie, Annales (XIV à XVI); Les Pères de l'Église.

#### MATHÉMATIQUES

MAT 106T Mathématiques intermédiaires I (Sciences: MAT 112, A-B) Historique des systèmes de nombres de l'antiquité. Notions de base. Théorie élémentaire des ensembles. Logique mathématique. Système de nombres. Équa-

tions du 2e degré. Équations de degrés supérieurs. Inéquations. Géométrie plane: revue synthétique. Trigonométrie.

plane: revue synthetique. I rigonometrie.

MAT 206T Mathématiques intermédiaires II (Sciences: MAT 112, C-D) Vecteurs. Géométrie analytique plane: point, droites, coniques. Notions de

fonction. Progressions. Permutations. Notions sur la dérivée et l'intégrale. Pré-requis: MAT 106T.

MAT 406 Calcul différentiel et intégral (Sciences : MAT 114)

Algèbre des ensembles et notion de fonction. Étude élémentaire des notions de limite et de continuité. Dérivée et règles de dérivation; interprétation

géométrique et application. Expressions indéterminées et règles de l'Hospital. Intégration; interprétation géométrique et application. Méthodes d'intégration. Introduction aux suites et aux séries. Auteur recommandé: Granville, Éléments de calcul différentiel et intégral.

Pré-requis: MAT 106T et 206T.

# MAT 436 Statistiques descriptives

Objet de la statistique. Unités statistiques. Caractères qualitatifs. Distributions statisiques à un caractère et représentations graphiques. Description numérique d'une variable statistique: caractéristiques de tendance centrale, de dispersion. Variable statistique discrète et continue: polygone de fréquence, courbe de fréquence. Quelques exemples de distributions continues. Distributions statistiques à deux caractères et représentation graphique. Papiers fonctionnels. Description numérique des séries statistiques à deux caractères quantitatifs. Droite de régression, corrélation linéaire, droite des moindres carrés, coefficient de corrélation linéaire. Séries chonologiques. (généalités).

Pré-requis: MAT 106T et 206T.

MAT 438T Cours de mathématiques générales (Sciences: MAT 1028) Notions fondamentales d'algèbre, de trigonométrie, de calcul vectoriel, de géométrie analytique plane.

Résumé de MAT 106T et 206T.

#### MUSIQUE

#### MUS 106 Harmonie

Étude de l'harmonie: les accords de trois sons (état fondamental et renversemen:s), les formules de cadences et enchaînements, diatoniques et chromatiques d'usage courant ainsi que la modulation en fonction du style de quintes.

#### MUS 206 Harmonie

Étude de l'harmonie: les accords de septième et neuvième, de dominante avec et sans fondamntale (dissonance naturelle.)

#### MUS 306 Contrepoint

Étude des disciplines contrapuntiques traditionnelles. Les cinq espèces à 2 voix.

# MUS 316 Analyse

Étude de la forme et du vocabulaire de la musique, de Bach à nos jours, par l'audition et l'analyse des prinicipales œuvres couvrant cette période. Connaissance du langage harmonique et mélodique des œuvres par l'analyse thématique, schématique et rythmique.

#### MUS 326 Piano ou chant

Étude d'un répertoire musical composé de douze pièces assez difficiles et de styles divers.

#### MUS 406 Acoustique

Initiation à l'acoustique musicale: vibrations et résonance des corps sonores; rapports numériques des sons successifs, de intervalles et des sons simultanés; le timbre. L'oreille et son fonctionnement. Les bases acoustiques des principales théories musicales.

#### MUS 416 Contrepoint

Étude des cinq espèces à 3 voix, et de tous les mélanges à 3 voix.

#### MUS 426 Piano ou chant

Étude d'un répertoire musical composé de douze pièces assez difficiles et de styles divers.

#### **PHILOSOPHIE**

#### PHL 303 Logique

Étude des règles de la logique d'après des textes choisis. Exercices. Dissertations.

## PHL 313 Philosophie de la nature

Étude des problèmes fondamentaux de la physico-mathématique et des sciences connexes. Étude de textes. Dissertations.

Pré-requis: PHL 303.

# PHL 323 Psychologie

Étude de la nature et de l'activité propre des êtres animés. Textes commentés. Dissertations.

Pré-requis: PHL 313.

# PHL 333 Histoire de la philosophie grecque

Recours aux textes des grands philosophes grecs. Dissertations.

# PHL 403 Ethique

Étude des aspects fondamentaux du problème des valeurs morales. Textes commentés. Dissertations.

Pré-requis: PHL 333.

## PHL 413 Politique

Étude des principaux problèmes de la société civile. Textes commentés. Dissertations.

Pré-requis: PHL 403.

#### PHL 423 Histoire des sciences

Études des grands penseurs scientifiques. L'avènement d'une explication rationnelle du monde (Ve siècle). La naissance de la science moderne (XVIIIe siècle). La nouvelle science (XXe siècle).

## PHL 426 Métaphysique

Apercus fondamentaux sur la sagesse. Textes commentés. Dissertations.

Pré-requis: PHL 313.

PHL 496 Dissertation philosophique

Cours spécial.

#### PHYSIQUE

PHY 206L Introduction à la physique (5 heures de cours et 1 heure de laboratoire par semaine)

Cours destiné à présenter, de façon intuitive et expérimentale, les principes de la physique. — 1. Introduction: description des problèmes considérés par la physique; description de quelques méthodes expérimentales et théoriques de la physique. 2. Optique: lois de la réflexion et de la réfraction, formation des images, les lentilles minces et les instruments d'optique; notion d'onde, description des interférences lumineuses et de la diffraction. 3. Mécanique: lois de Newton; conservation de la quantité de mouvement; relation entre le travail, l'énergie cinétique et l'énergie potentielle. 4. Électricité: la loi de Coulomb, le champ électrique, le champ magnétique. 5. Physique atomique: description de l'atome.

Pré-requis: Quelques notions élémentaires de physique. Un cours secondaire d'algèbre et de trigonométrie.

# PHY 406L Principes de physique

Mécanique: vecteurs, cinématique et dynamique du point, énergie et quantité de mouvement, lois de conservation, cinématique et dynamique des corps rigides, oscillation, gravitation, hydrostatique, ondes dans les milieux élastiques.

Optique géométrique: nature et propagation de la lumière, réflexion et réfraction, lentilles minces.

Optique physique: Interférences, diffraction, polarisation.

Textes: Physics for Students of Science and Engineering par Halliday and Resnick (Wiley) Modern College Physics (Part I) Par Sears et al. (Addison-Wesley).

Expériences de physique générale.

#### PHY 416L Physique générale (Sciences : PHY 101)

Mécanique: Cinématique, dynamique, gravitation, moment angulaire, énergie. Chaleur: Théorie cinétique, hydrostatique, loi des gaz, changement d'états. Électricité: Charge, loi de Coulomb, induction électrostatique, champ électrique, potentiel électrique, force entre courants, champ magnétique, loi d'Ampère, loi d'induction de Faraday.

Optique: Ondes électromagnétiques, spectre, interférences, réseau de diffraction, optique géométrique.

Physique moderne: Relativité, effet photo électrique, principe d'incertitude, modèle de Borh, rayons-X, radiations nucléaires, fission, lois de conservation des particules élémentaires.

Texte: Fundamental Physics, par J. Orear (Wiley).

Pré-requis: PHY 206L.

#### **PSYCHOLOGIE**

#### PSY 306 Psychologie

Psychologie du développement; introduction; psychogénèse; A. l'enfant; B. l'adolescence; C. problèmes de l'âge adulte. Conclusion: synthèse d'une personnalité normale.

#### SCIENCES RELIGIEUSES

SCR 203 L'Église

Son histoire, son rôle dans le monde et dans la vie personnelle du chrétien.

SCR 303 Révélation

SCR 403 Dieu : sa nature, son œuvre

SCR 213 Le Christ

SCR 313 L'Église

SCR 413 Foi - Espérance

SCR 423 Charité, grâce

Au niveau de B.A. III et de B.A. IV l'étudiant peut faire l'équivalent de la première année du baccalauréat ès sciences religieuses, à raison d'un maximum de 18 crédits par année, pris à la Faculté de théologie.

En B.A. III, l'étudiant peut prendre 18 crédits parmi les cours suivants:

SCR 3013 Histoire du salut et présentation de la Parole de Dieu

SCR 4253 Initiation à l'anthropologie

SCR 3413 Premier millénaire

SCR 4433 Les temps modernes

CAT 3713 Introduction à la catéchèse. La personne du catéchisé.

CAT 3723 Le mystère du salut, I (De la création à Salomon)

CAT 4703 Le mystère du salut, II (Des Prophètes au Christ)

CAT 4713 Le mystère du salut, III (De la Résurrection à la Parousie)

CAT 4723 La catéchèse sacramentelle

CAT 4733 La catéchèse morale

SCR 3253 Révélation et foi

SCR 3303 Ancien Testament, I

SCR 3353 Nouveau Testament, I

SCR 3503 Initiation théologique à la liturgie

En B.A. IV, l'étudiant peut prendre 18 crédits parmi les cours suivants:

Tous les cours du niveau de B.A. III

SCR 3053 Le Mystère de Dieu

SCR 3073 Le Mystère de l'action de Dieu

SCR 3113 Le Christ

SCR 3163 L'Eglise

SCR 3273 Charité et grâce

# AFFILIATION À LA FACULTÉ

Les cours réguliers conduisant à l'immatriculation et au baccalauréat ès arts se donnent dans un certain nombre de maisons rattachées à la Faculté des arts. Ces maisons sont classées en trois catégories: maisons en probation, maisons approuvées, maisons affiliées. Toute maison qui demande à être rattachée à la Faculté des arts est d'abord soumise à une période de probation. Durant ce temps, elle est dite "maison en probation". Elle peut ensuite devenir, selon le cas, maison affiliée ou maison approuvée. Pour être affiliée, une maison doit donner au moins une partie du cours collégial, avoir terminé sa période de probation, et avoir signé un contrat d'affiliation avec l'Université. Une maison qui n'offre que le cours secondaire classique ne peut être affiliée; mais, elle peut être approuvée par la Faculté des arts. Toutes les maisons rattachées à la Faculté acceptent les règlements suivants, qui sont désignés sous le nom de règlements universitaires des écoles affiliées à la Faculté des arts.

#### RÈGLEMENTS DES MAISONS AFFILIÉES

Art. 1. Toute institution qui désire s'affilier à l'Université de Sherbrooke, par l'intermédiaire de la Faculté des arts, doit faire une demande écrite adressée au doyen de la Faculté.

Cette demande doit être adressée à la Faculté avant la fin du premier semestre qui suit l'ouverture de la maison.

- Art. 2. La maison doit avoir une entité corporative particulière, soit en vertu d'une loi spéciale, soit en vertu de lettres patentes.
- Art. 3. Elle doit présenter des garanties financières jugées suffisantes pour lui assurer un minimum de stabilité.
- Art. 4. Elle doit posséder les bibliothèques de professeurs et d'élèves répondant aux exigences spécifiques et aux exigences culturelles des programmes de la Faculté qu'elle est autorisée à donner; des laboratoires équipés de façon que les professeurs et les élèves puissent faire les expériences exigées par les programmes; généralement les locaux et autres conditions matérielles nécessaires en raison du nombre des élèves et des exigences des programmes qu'elle enseigne.
- Art. 5. Elle s'engage à maintenir un personnel enseignant comprenant:

- a) au moins un professeur à plein temps par groupe de 30 élèves;
- b) au moins autant de professeurs à plein temps qu'il y a de classes.

# Art. 6. Elle s'engage à ce que:

- a) tous ses professeurs soient détenteurs d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Sherbrooke ou d'un grade équivalent;
- b) dans chaque classe inférieure à l'immatriculation au moins l'un des professeurs principaux ait obtenu l'équivalent de 25 crédits de pédagogie;
- c) dans chaque classe supérieure à l'immatriculation, les professeurs aient obtenu, dans la matière enseignée, un grade universitaire ou au moins 25 crédits d'études supérieures au baccalauréat.

Les professeurs de cours complémentaires sont dispensés des obligations mentionnées dans cet article, mais ils doivent avoir obtenu d'une institution reconnue un certificat d'études dans la matière enseignée.

Toutefois, les professeurs qui ont 5 années d'expérience dans l'enseignement secondaire classique peuvent être maintenus en fonction, pourvu qu'ils soient bacheliers ès arts. Ils ne peuvent cependant, en vertu de cette clause, passer du cours d'immatriculation au cours du baccalauréat.

- Art. 7. Elle doit, chaque année, fournir les renseignements nécessaires pour tenir à jour le dossier complet du corps professoral.
- Art.8. Elle doit accepter que la nomination et le maintien en fonction des professeurs chargés de l'enseignement de la religion ou de la philosophie soient soumis à l'approbation de l'autorité ecclésiastique compétente.
- Art. 9. Elle ne peut enseigner que les programmes pour lesquels elle a obtenu une permission expresse; dans cet enseignement, elle doit se conformer aux règlements de la Faculté.
- Art. 10. Elle doit accepter les règlements et les programmes de la Faculté et les modifications qui peuvent y être apportées.

- Art. 11. Elle ne doit pas organiser de classes dites "combinées".
- Art. 12. Elle doit accepter le droit de visite de la part de la Faculté des arts.
- Art. 13. Elle doit accepter un contrôle suffisant pour que la Faculté puisse remplir sa mission de travailler au progrès de l'enseignement collégial et de garder au baccalauréat qu'elle décerne une valeur incontestée.

Ce contrôle, la Faculté peut l'exercer:

- a) en s'assurant que les programmes sont suivis et les règlements observés;
- b) en faisant, chaque année la revision d'un certain nombre d'examens;
- c) en faisant subir occasionnellement des tests de rendement scolaire;
- d) en exigeant les renseignements nécessaires pour tenir à jour les dossiers des élèves.
- e) en employant tout autre moyen d'ordre pédagogique.
- Art. 14. La Faculté reconnaît pour siens les examens de chaque institution affiliée, pourvu qu'ils soient passés en conformité des règlements.
- Art. 15. Toute maison affiliée constitue un centre d'examens pour ses propres étudiants, à moins qu'une disposition contraire ne soit inscrite dans le contrat.
- Art. 16. Elle peut être invitée à collaborer avec la Faculté pour la préparation des programmes et des règlements.
- Art. 17. Rien ne s'oppose à ce qu'une institution affiliée à l'Université de Sherbrooke soit également affiliée à une autre université, et laisse à ses étudiants le choix entre les examens de l'une ou de l'autre; mais elle doit s'engager à ne pas faire subir à un même étudiant et à ne pas se prêter à ce qu'un étudiant subisse les examens de deux universités pour l'obtention de diplômes semblables ou de diplômes équivalents.

- Art. 18. Les contrats d'affiliation de certaines maisons pourraient exceptionnellement contenir des dérogations aux règlements généraux de la Faculté. Ces dérogations devront être indiquées dans l'annuaire de ces maisons.
- Art. 19. Les contrats d'affiliation comporteront une clause de résiliation qui pourra s'énoncer sous la forme suivante:

"Le présent contrat est valable à partir de la date de sa signature jusqu'au premier août (de telle année). Par la suite, il se renouvellera d'année en année par tacite reconduction, à moins que, par un avis écrit, signifié six mois d'avance, l'une des parties contractantes n'ait fait connaître à l'autre son intention de mettre fin aux présentes conventions."

Art. 20. Avant d'obtenir l'affiliation, une institution est soumise à une période de probation. Pendant cette période, elle jouit, sous le contrôle immédiat de la Faculté, et dans la mesure que celle-ci détermine, des droits et privilèges d'une institution affiliée.

Une institution peut être admise en probation sans remplir pleinement les conditions posées aux paragraphes 4, 5 et 6 des présents règlements.

#### MAISONS RATTACHÉES À LA FACULTÉ

# Maisons pour garçons

Séminaire de Sherbrooke, C.P. 790, Sherbrooke, Qué. Cours classique sections latin-grec et latin-sciences; niveaux secondaire et collégial. Recteur: Mgr Gérard Marchand, P.D.

Collège Notre-Dame-des-Servites, Ayer's Cliff, Qué. Cours classique latin-grec; niveau secondaire. Supérieur: Rév. Père Michel M. Sincerny, o.s.m.

Collège du Mont Saint-Anne, RR. # 1, Sherbrooke, Qué. Cours classique latin-grec; niveau secondaire. Supérieur: Père Patrice Wigsman, c.m.m.

Externat classique, C.P. 897, Lac-Mégantic, Qué. Cours classique latin-sciences; niveau secondaire. Principal: M. Roland Boulet, ptre.

Externat classique, 360 ouest, rue St-Patrice, Magog, Qué. Cours classique latin-grec et latin-sciences; niveaux secondaire et collégial (sans les deux années de philosophie). Principal: M. l'abbé Florian Labbé.

Pères Assomptionnistes, Mont Sainte-Anne, RR. # 1, Sherbrooke, Qué. Cours classique latin-grec et latin-sciences; niveau secondaire: Directeur: Père Michel-A. Tremblay, A.A.

Externat classique Mgr Racine, Asbestos, Qué. Cours classique latin-grec et latin-sciences; niveaux secondaire et collégial (sans les deux années de philosophie). Principal: M. l'abbé Elzéar Brouillard.

Séminaire Salésien, Rue King Ouest, Sherbrooke, Qué. Cours classique latin-sciences; niveau secondaire. Directeur des études: Père Marcel Savard.

Externat classique St-Raphaël, 175, rue Pelletier, Drummond-ville, Qué. Cours classique latin-sciences; niveau collégial. Directeur général: M. Conrad Fouquette.

École Secondaire Jean Raimbault, 175, rue Pelletier, Drummondville, Qué. Cours classique latin-grec et latin sciences; niveau secondaire. Directeur: M. Denis Grégoire.

Externat classique, Windsor, Qué. Cours classique latin-sciences; niveau secondaire. Directeur: M. Jacques Codère.

Juvénat de la Société de St-Paul, 250 nord, boul. St-François, Sherbrooke, Qué. Cours classique latin-sciences; niveau secondaire. Supérieur: Rév. Père Paul Saorin, s.s.p.

Section classique Montcalm, 2050, rue Portland, Sherbrooke, Qué. Cours classique latin-sciences; niveau secondaire. Directeur: M. André Collard.

Juvénat des Frères du Sacré-Cœur, 125, rue Ponton, Bromptonville, Qué. Cours classique latin-sciences; niveau secondaire. Supérieur: Frère Georges Leclair, s.c.

# Maisons pour filles

Collège du Sacré-Cœur, 475, rue du Parc, Sherbrooke, Qué. Cours classique latin-grec et latin-sciences; niveau secondaire. Directrice: Rév. Sœur Priscilla Lareau; niveau collégial: Directrice: Rév. Sœur Cécile Blanchard, f.c.s.c.j.

Collège Marie-de-la-Présentation, 265, avenue Marie-Rivier, Drummondville, Qué. Cours classique latin-grec et latin-sciences; niveaux secondaire et collégial. Supérieure: Rév. Sœur Germaine Sauvé, p.m.

Mont Notre-Dame, 114, rue de la Cathédrale, Sherbrooke, Qué. Cours classique latin-sciences; niveau secondaire. Supérieure: Rév. Sœur Madeleine Deléséleuc, c.n.d.

École secondaire Sainte-Elisabeth, Asbestos, Qué. Cours classique latin-sciences; niveau secondaire. Supérieure: Rév. Sœur Alphonse-Marie, s.j.s.h.

Couvent St-Patrice, 750 ouest, rue St-Patrice, Magog, Qué. Cours classique latin-sciences; niveau secondaire. Supérieure: Rév. Sœur Cécile Denis, f.c.s.c.j.

# MAISONS ANNEXÉES

#### BACCALAURÉAT EN PÉDAGOGIE ET BREVET "A"

Le programme du baccalauréat en pédagogie vise à la formation des professeurs pour les écoles publiques et les institutions privées. En vertu d'une entente avec le Ministère de l'éducation, le détenteur du baccalauréat en pédagogie peut obtenir le brevet d'enseignement classe "A", et vice-versa.

L'enseignement se donne dans les écoles normales du Ministère de l'éducation et dans les Facultés des sciences de l'éducation.

Le programme comprend quatre années après l'immatriculation; les deux premières années sont consacrées à la culture générale et correspondent assez exactement aux années de belles-lettres et de rhétorique du cours collégial classique. Les deux autres années inculquent les principes professionnels; ce sont des années de philosophie-pédagogie; elles sont couronnées par des examens officiels du Ministère de l'éducation, qui conduisent à l'obtention du brevet "A"; quant au baccalauréat en pédagogie, il est décerné par la Faculté des sciences de l'éducation.

Voici la liste des écoles normales rattachées à l'Université de Sherbrooke par l'intermédiaire de la Faculté des arts et de la Faculté des sciences de l'éducation:

École Normale de l'Estrie, Rue Joliette, Sherbrooke, Qué. Principal: Mgr Maurice O'Bready, P.D.

École Normale Notre-Dame-du-Sacré-Cœur, 200 rue Terril, Sherbrooke, Qué. Principal: M. Jean Mercier, ptre.

École Normale Marie-Rivier, St-Hyacinthe, Qué. Principale: Rév. Sœur M.-Gérard-du-Rédempteur.

École Normale de Nicolet, Nicolet, Qué. Principal: M. Georges Auger, ptre.

#### COURS SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT MÉNAGER

Des instituts familiaux se sont annexés à la Faculté des arts de l'Université de Sherbrooke, qui garde un droit de regard sur leurs programmes et sur leurs examens. Les candidats qui subissent avec succès ces examens reçoivent un diplôme universitaire.

Voici la liste de ces instituts:

Institut Familial et Social, 189, rue Laurier, Sherbrooke, Qué. Directrice: Rév. Sœur Réjane Demers, s.b.c.

Institut Familial Mater-Amabilis, Nicolet, Qué. Directrice: Rév. Sœur Saint-Honorat, a.s.v.

Insttut Familial Saint-Joseph, Saint-Hyacinthe, Qué. Directrice: Rév. Sœur Marie-Saint-Fabien, s.j.s.h.

Institut Familial Notre-Dame-du-Foyer, Saint-Aimé, (Richelieu), Qué. Directrice: Rév. Sœur Sainte-Hélène, p.m.

Institut Familial Sainte-Marie, Drummondville Ouest, Qué. Directrice: Rév. Sœur Marie-Louise-de-la-Trinité, p.m.

Institut Familial Val-Marguerite, Saint-Césaire, (Rouville), Qué. Directrice: Rév. Sœur Lucille-Marie, p.m.

#### L'ÉCOLE D'ARCHIVES MÉDICALES

L'École d'archives médicales est logée à l'Hôpital général Saint-Vincent-de-Paul de Sherbrooke. Elle a pour but de donner la formation professionnelle requise à la tenue des archives médicales. Le cours est théorique et pratique, avec participation active au travail régulier du département des archives médicales.

La durée du cours est de 50 semaines. L'inscription a lieu le 1er septembre de chaque année. Pour être admis à l'École, il faut être porteur d'un diplôme de 12e année scientifique ou d'un certificat d'immatriculation senior, posséder des connaissances en dactylographie, et avoir fait un stage pratique de six mois dans un département d'archives médicales.

Le programme des études comprend les matières suivantes: anatomie et physiologie (100 heures); tenue des dossiers médicaux (120 heures); terminologie médicale (50 heures); pathologie (30 heures); bactériologie (25 heures); technique de la nomenclature standard (50 heures); psychologie (15 heures); morale médicale (24 heures); jurisprudence médicale (6 heures).

La directrice est la R.S. S.-Gabriel Lalemand.

Pour plus de renseignements, on est prié de s'adresser à: École d'archives médicales, 300 est, rue King, Sherbrooke, Qué.

#### L'ÉCOLE D'INITIATION AU SERVICE SOCIAL

Cette école a été organisée en 1956, en collaboration avec l'Institut familial de Sherbrooke dirigée par les Sœurs de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, à l'intention des personnes qui s'intéressent à l'un ou l'autre des secteurs du vaste champ du bien-être et de l'assistance. On peut s'y inscrire soit pour profiter de l'information que procurent ces cours ou pour y recevoir une préparation au travail dans un organisme social, à titre d'aide-social. Les travailleurs bénévoles des œuvres d'assistance trouveront profit à suivre ces cours.

Les cours sont confiés à des spécialistes de différentes disciplines telles que le droit, le service social, la médecine, la psychologie, la psychiatrie, etc.

#### Admission

# a) Étudiants réguliers

Il faut avoir complété la onzième année ou l'équivalent. Le conseil de l'école jugera au mérite de l'admission de certains cas particuliers de personnes déjà employées par un organisme de bien-être.

En plus de la préparation académique, on exigera des candidats qui se préparent à la carrière d'aide social une maturité suffisante et l'ensemble des qualités personnelles nécessaires aux fonctions auxquelles ils aspirent.

# b) Auditeurs

Les personnes qui ne possèdent pas les qualifications académiques requises ou qui ne visent pas l'obtention du certificat peuvent s'inscrire à ces cours à titre d'auditeurs; ils n'ont pas le droit de se présenter aux examens. L'admission des auditeurs sera l'objet d'une étude spéciale de la part du conseil de l'école dans chaque cas.

## Programme des cours

Les cours sont répartis sur une période de trois ans à raison de cent cinquante (150) heures de cours par année; (15 heures donnent un crédit).

Les cours se donnent le samedi de 9 heures à 12 heures, et de 13 h. 30 à 15 h. 30 (cycle de six semestres de 75 heures chacun).

#### Certificat

L'Université de Sherbrooke accordera un certificat d'initiation au service social aux étudiants ayant complété les cours et réussi les examens.

Le directeur est l'abbé Lucien Girard.

On peut obtenir plus de renseignements, en s'adressant à: École d'initiation au service social, 189, rue Laurier, Sherbrooke, Qué.

#### L'INSTITUT D'ÉTUDES SUR L'ALCOOLISME

Pour être admis à suivre les cours d'été sur l'alcoolisme, il faut avoir fait la rhétorique ou la douzième année scientifique, ou encore, posséder un brevet d'enseignement ou un diplôme d'infirmière.

L'ensemble des cours est réparti sur une période de trois ans, à raison de deux semaines de cours par année.

En première année, les cours portent sur "le problème de l'alcoolisme" en général, à savoir: histoire de l'alcoolisme au Canada et dans les autres pays, incidence de l'alcoolisme actuel sur l'économie, le travail industriel, les accidents routiers, la vie familiale, la délinquence, la psychologie et la vie morale.

En deuxième année, le sujet traité est: l'alcoolique, vue par le pathologiste, le psychologue et le moraliste, incluant les sujets suivants: l'alcoolique et sa maladie, son système digestif et ses autres organes, la psychologie d'un être normal et celle d'un alcoolique, la personnalité et la psychiatrie de l'alcoolique, la vertu de sobriété et l'enseignement de l'épiscopat canadien sur l'alcoolisme.

En troisième année, sont présentées: nos solutions aux problèmes alcooliques, c'est-à-dire: le contrôle juridique, les organismes antialcooliques publics et privés, le traitement de l'alcoolique, tant ambulatoire qu'en milieu hospitalier, le rôle de l'entourage dans la réhabilitation de l'alcoolique, la recherche sociologique et la documentation sur l'alcoolisme.

Pour plus de renseignements, il faut s'adresser à: L'Institut d'études sur l'alcoolisme, 205, Côte Franklin, Québec, Qué.

#### LE SÉMINAIRE SOCIAL PIE XII

Le Séminaire social Pie XII, de Nicolet, est "un centre d'enseignement qui a pour but de former des apôtres sociaux, compétents et éclairés, par l'enseignement de la doctrine sociale de l'Église, d'une manière méthodique et approfondie, en développant la culture générale, en assurant des bases sérieuses de vie spirituelle".

Le diplôme de formation sociale s'obtient normalement après trois années d'études à temps partiel répondant au programme suivant:

- 1 Études religieuses: 70 cours (religion, action catholique, apostolat laïque, action sociale).
- 2 Études sociales: 100 cours (doctrine sociale, démographie, enquêtes et monographies).
- 3 Études politiques et économiques: 120 cours (économie politique, géographie, civisme, histoire politique).
- 4 Études de formation générale: 115 cours (français, anglais, philosophie).
- 5 Études commerciales: 46 cours (opérations commerciales, comptabilité générale, comptabilités particulières, impôt, bourse, initiation aux affaires, droit commercial).
- 6 Études spéciales: 45 cours facultatifs (syndicalisme, coopération, mutualité, caisse populaire).

Le directeur général est M. Léopold Paquin.

Pour plus de renseignements il faut s'adresser au: Séminaire Social Pie XII, Case Postale 167, Nicolet, Qué.

#### LES CAMPS D'ÉTÉ J.M.C.

Les Jeunesses musicales du Canada tiennent, chaque année, au Mont Orford, trois camps d'été: deux camps musicaux et un camp des arts. Depuis 1962, l'Université de Sherbrooke sanctionne de crédits académiques l'enseignement qui se donne à ces camps d'été. Ces crédits conduisent à l'obtention soit d'un certificat d'initiation à l'appréciation des beaux-arts, avec mention de l'art étudié, soit au certificat d'aptitude à l'enseignement collectif des beaux-arts, avec mention de l'art étudié.

Le directeur général est M. Gilles Lefebvre.

Pour plus de renseignements, on doit s'adresser à: Jeunesses Musicales du Canada, 430 ouest, boul. Saint-Joseph, Montréal, Qué.

Note: Pour répondre aux besoins des étudiants qui sont empêchés de suivre des cours à la Cité universitaire, l'Extension de l'enseignement a organisé trois centres de cours extérieurs à Granby, Marieville et Drummondville. Le lecteur fera bien de consulter à ce sujet le chapitre "Extension de l'enseignement" dans la section des Renseignements généraux, à la fin du présent annuaire.

## ÉTUDES SUPÉRIEURES

La Faculté des arts de l'Université de Sherbrooke offre les cours conduisant à la licence et la maîtrise dans les disciplines propres à huit départements (1): anglais, économique, français, géographie, histoire, études grecques et latines, philosophie, service social.

Les étudiants inscrits aux cours réguliers à plein temps sont soumis aux règlements pédagogiques généraux de la Faculté (cf. p. 7) ainsi qu'aux dispositions particulières du département où ils sont inscrits.

Les étudiants inscrits à temps partiel doivent se conformer aux dispositions administratives indiquées dans la partie traitant de cette catégorie d'étudiants. Ces dispositions relèvent de l'Extension de l'enseignement (2).

<sup>(1)</sup> On peut se procurer des renseignements additionnels sur chacun de ces départements en s'adressant au Bureau du registraire.

<sup>(2)</sup> Les règlements propres à l'Extension de l'enseignement sont exposés au chapitre "Extension de l'enseignement" de la section des Renseignements généraux, à la fin du présent annuaire.

## DÉPARTEMENT D'ANGLAIS

#### CORPS PROFESSORAL

Ronald SUTHERLAND, B.A., M.A. (McGill), Ph.D. (Wayne), directeur du Département.

Cormac Gerard CAPPON, B.A. (State U. of N.Y.), M.A., Ph.D. (Yale).

Douglas JONES, B.A. (McGill), M.A. (Queens).

Annette SPIRIDONAKIS, L. ès L., D.E.S. (Paris).

Jean VIGNEAULT, B.A., M.A. (Montréal), M.A. (Toronto).

Sr Juliette VEILLEUX, B.A., M.A. (Montréal), Ph.D. (Fordham).

Mary Gertrude HAMILTON, B.A., M.A. (Windsor).

Lucien FORTIN, A.P.A. (England), B.A. (Laval).

Neil TRACY, B.A., M.A. (Bishop's).

Jack COCHRANE, B.Arch. (Pennsylvania), M.Th. (Dallas).

### LICENCE ÈS LETTRES (OPTION ANGLAIS-FRANÇAIS)

- a) Conditions d'admission: être détenteur du baccalauréat ès arts de l'Université de Sherbrooke ou d'un grade équivalent.
- b) Programme d'études: 90-92 crédits.

Première année — Ang 506, Ang 516, Ang 526, Fra 526, Fra 536.

Deuxième année — Ang 606, Ang 616, Ang 626, Fra 556, Fra 516.

Troisième année — Ang 706, Ang 716 (ou un de 726, 736, 746, et 756), Ang 766, 12-14 crédits en français.

## LICENCE ÈS LETTRES (CONCENTRATION EN ANGLAIS)

- a) Conditions d'admission: les mêmes que pour la licence ès lettres, option anglais-français.
- b) Programme d'étude: 90-92 crédits; 60 crédits en anglais et 30-32 crédits dans une concentration secondaire, normalement histoire, latin ou philosophie.

Première année — Ang 506, Ang 516, Ang 526, 12-14 crédits de concentration secondaire.

Deuxième année — Ang 606, Ang 616, Ang 626, 12 crédits de concentration secondaire.

Troisième année — Ang 706, Ang 716, Ang 726, Ang 736, 6 crédits de concentration secondaire.

### LICENCE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (OPTION ANGLAIS)

- a) Conditions d'admission: être détenteur des grades de B.A., B.Péd., ou Brevet A.
- b) Programme d'études: 60 crédits en anglais, plus un an de psychopédagogie à la Faculté des sciences de l'éducation. Les cours d'anglais sont les suivants: Langue anglaise: Ang 506, Ang 626, Ang 766.
   Littérature anglaise: Ang 516 et quatre de 606, 616, 716, 726 et 736.

Littérature anglaise: Ang 516 et quatre de 606, 616, 716, 726 et 736. Littérature nord-américaine: Ang 526 et 706.

## MAÎTRISE ÈS ARTS (OPTION LITTÉRATURE CANADIENNE COMPARÉE)

Le Département d'anglais de l'Université de Sherbrooke offre, en collaboration avec le Département des études françaises, un programme d'études menant à la maîtrise ès arts en littérature canadienne comparée. Ce programme comporte des cours réguliers sur les littératures britannique, française, américaine et canadienne, ainsi que des études comparatives. Il vise à former des diplômés, qui en plus d'être bilingues et d'avoir acquis une culture littéraire générale étendue, auront véritablement approfondi les deux traditions littéraires du Canada.

#### a) ADMISSION

- 1) Être détenteur de la licence ès lettres (option anglais-français) de l'Université de Sherbrooke ou d'un grade équivalent. Le nombre et la nature des cours à suivre à Sherbrooke dépendront des études antérieures de l'étudiant; le programme d'étude de chaque étudiant sera déterminé par le Département d'anglais après étude du dossier.
- Les étudiants d'expression française devront pouvoir lire l'anglais couramment.

#### b) PROGRAMME

- 1) Cours de 18 crédits: Ang 806 (ou 816), Ang 826, Ang. 836.
- 2) Une thèse d'environ 100 pages dactylographiées rédigée en anglais. Cette thèse, qui devra être dirigée par un professeur, couvrira un desappects de la littérature canadienne comparée.

## LISTE DES COURS

| ANG 206 | Anglais usuel (Prof. C.G. Cappon et charge de cours)                                  |
|---------|---|
| ANG 216 | Introduction to English Literature  |
| ANG 506 | Advanced Grammar and Composition in English as a Second Language. (Prof. C.G. Cappon) |
| ANG 516 | General Survey of English Literature  |
| ANG 526 | Canadian Literature (Prof. R. Sutherland ou D.G. Jones)                               |
| ANG 606 | Modern British Literature (Prof. D.G. Jones)  |
| ANG 616 | Nineteenth Century English Literature   |
| ANG 626 | History of the English Language (Prof. C.G. Cappon)                                   |
| ANG 706 | American Literature (Prof. R. Sutherland)   |
| ANG 716 | The English Novel (Prof. Neil Tracy)  |
| ANG 726 | Eighteenth Century English Literature (Prof. J. Veilleux)                             |
| ANG 736 | Shakespeare and the Elisabethan Period (Prof. A. Spiridonakis)                        |
| ANG 746 | Chaucer to the Renaissance  |
| ANG 756 | Seventeenth Century English Literature  |
| ANG 766 | Compared English and French Stylistics (Prof. A. Spiridonakis)                        |
| ANG 806 | Points of Comparison in French and English  |
| ANG 816 | Points of Comparison in French and English  |
| ANG 826 | Comparative French and English Canadian Novel (Prof. R. Sutherland)                   |
| ANG 836 | Comparative French and English Canadian Poetry (Prof. D.G. Jones)                     |
| ANG 856 | Modern International Literature   |
| ANG 876 | Grove, Ringuet, Roy and MacLennan   |

## DÉPARTEMENT D'ÉCONOMIQUE

#### CORPS PROFESSORAL

Émile Bouvier, s.j., M.A., Ph.D. (Georgetown), directeur du Département, professeur en économie du travail et en planification.

Claude Pichette, M.A. (Laval), professeur de commerce international.

Joseph Chung, M.A., Ph.D. (Toronto), professeur d'économétrie.

Jean-Guy Latulippe, M.A. (Laval), professeur d'histoire des faits économiques.

Roch Bastien, M.A. (Laval), professeur de statistique.

Robert Ferland, M.A. (Laval), professeur de théorie économique.

Jean-H. Gill, D.E.S. (H.E.C.), professeur de politique économique.

Armand Leroux, B.Sc.A. (Laval), M.A. (Columbia), professeur de monnaie et banque. En congé d'études.

Gérard Pelletier, M.A. (Laval), professeur de doctrines économiques.

Maurice Brisebois, M.Sc., professeur de mathématiques.

J.-P. Garant, C.A., professeur de comptabilité.

## LES CARRIÈRES ÉCONOMIQUES

L'économiste est un professionnel formé par une discipline scientifique et dont la fonction est de résoudre les problèmes de la vie économique, de fournir à la société les solutions en vue du plein emploi, du bien-être individuel et social et d'ordonner les rapports entre le capital et le travail pour un ordre social stable et équitable.

L'économiste est essentiellement homme de recherche. Il est appelé à offrir des solutions à des problèmes qui demandent la manipulation et l'analyse d'une foule de documents, de statistiques, et il doit souvent assumer lui-même la responsabilité de ses propres recherches. Les difficultés ou l'ampleur des problèmes à résoudre dépassent souvent les cadres d'une administration et l'économiste doit unir à un sens profond des responsabilités, une envergure d'esprit et une audace qui le rendent capable de discuter avec des gens de tous les milieux.

Les domaines d'activité ouverts à l'économiste vont de l'enseignement à l'Université, dans les CEGEP, les collèges classiques et les écoles secondaires, à la recherche et l'administration au niveau de

l'Université, des gouvernements fédéral et provinciaux, des corporations de la Couronne, des corps intermédiaires à buts socio-économiques ou des grandes entreprises.

La profession d'économiste exige une solide formation générale de base.

Il est le principal artisan de l'économie d'une région, d'une province, d'un pays. L'économie, machine compliquée, est au surplus sujette à des influences d'ordre social et politique, tant nationales qu'internationales. L'économiste doit donc acquérir une compétence professionnelle de première valeur afin de garantir la sûreté de ses conseils, ainsi que la saine orientation de l'économie.

Il doit tenir compte du processus des relations humaines qui peuvent déjouer ses calculs. Au temps du capitalisme classique, ces relations étaient censées se régler par le jeu des lois économiques immuables. L'expérience a apporté un démenti aux thèses du libéralisme classique. L'économiste d'aujourd'hui se préoccupe principalement de plein emploi, de croissance économique, de stabilité des prix et de balance commerciale des paiements, dans la perspective d'une prospérité individuelle et sociale. Parmi les artisans de la vie économique, il n'en est pas de plus puissant et de plus demandé. Il est vraiment l'homme dont la société moderne attend les solutions à ses problèmes.

### PROGRAMMES D'ÉTUDES

## BACCALAURÉAT ÈS ARTS (OPTION ÉCONOMIQUE)

Sont admis au baccalauréat ès arts, option économique, les candidats qui ont réussi la classe de belles-lettres, ou la classe secondaire V, ou la classe de 12e préparatoire aux études supérieures. Les candidats de cette dernière catégorie sont admis après étude de leur dossier.

Les candidats admis s'inscrivent en B.A. II à la Faculté des arts. Le cours comporte une année d'études générales et deux années de spécialisation.

## B.A. II (ÉCON.)

| SCR 203       | Sciences religieuses                    |
|---------------|---|
| FRA 206       | Stylistique française                   |
| FRA 216T      | Littérature française                   |
| MAT 206T      | Mathématiques intermédiaires II         |
| PHY 206L      | Physique générale                       |
| ECO 306       | Principes d'économie                    |
|               | •                                       |
|               | B.A. III (ÉCON.)                        |
| PHL 303       | Logique                                 |
| PHL 313       | Philosophie de la nature                |
| ECO 503-513   | Histoire des faits économiques          |
| ECO 316       | Statistiques I                          |
| ECO 323       | Sociologie (1er sem.)                   |
| ECO 333       | Sciences politiques (2e sem.)           |
| ECO 356       | Économie internationale                 |
|               |   |
|               | B.A. IV (ÉCON.)                         |
| PHL 403       | Éthique (philosophie)                   |
| PHL 513       | Histoire de la philosophie              |
| MAT-ECO 400   | Mathématiques économiques               |
| ECO 566       | Théorie intermédiaire                   |
| ECO 406 et 55 | 6 Monnaie et banque, Finances publiques |
| ECO 416       | Statistiques II                         |
| ECO 526       |   |
| ECO 736       | Économie du travail                     |
| ECO 130       | Économie du travail Coopération         |
| ou ou         |   |

## MAÎTRISE ÈS ARTS (OPTION ÉCONOMIQUE)

#### COURS OBLIGATOIRES EN PROPÉDEUTIQUE

| <b>ECON 306</b> | Principes (requis)                                       |
|-----------------|--|
| <b>ECON 566</b> | Théorie intermédiaire (pour ceux qui ont suivi ECON 306) |
| ECON 556        | Monnaie et banque et finances publiques                  |
| <b>ECON 536</b> | Statistiques I et II                                     |
| ECON 526        | Économie du travail                                      |
| <b>ECON 546</b> | Histoire de la pensée économique                         |
| ECON 356        | Économie internationale                                  |
| ou              |  |
| <b>ECON 736</b> | Théorie de la coopération                                |
|                 | 9-27 octobre (11:00-12:30 p.m.) (2:00-3:30 p.m.)         |
|                 | 20 nov 1er déc. (11:00-12:30 p.m.) (2:00-3:30 p.m.)      |

## 2ième semestre

| ECON 58 | 3 | Démographie (1er sem. 1968-1969)          |
|---------|---|---|
| ECON 59 | 6 | Systèmes économiques comparés (1968-1969) |

#### COURS OBLIGATOIRES AU NIVEAU GRADUÉ

| <b>ECNO 606</b> | Théorie économique         |
|-----------------|----------------------------|
| <b>ECON 616</b> | Histoire                   |
| <b>ECON 626</b> | Statistiques III           |
|                 | COURS<br>À OPTION          |
| ECON 636        | Économie du travail        |
| <b>ECON 666</b> | Développement              |
| <b>ECON 696</b> | Planification              |
| ECON 836        | La coopération (1968-1969) |

ECON 646 Théorie monétaire et politique fiscale

## LISTE DES COURS

| ECO 306 | Principes d'économique  |
|---------|---|
| ECO 316 | Statistiques élémentaires   |
| ECO 323 | Sociologie  |
| ECO 333 | Science politique   |
| ECO 343 | Institutions économiques canadiennes                              |
| ECO 356 | Économie internationale   |
| ECO 406 | Monnaie et banque   |
| ECO 503 | Histoire économique de l'Europe et des États-Unis                 |
| ECO 513 | Histoire économique du Canada                                     |
| ECO 526 | Économie du travail   |
| ECO 416 | Séminaire de statistiques appliquées                              |
| ECO 546 | Histoire des doctrines économiques                                |
| ECO 556 | Finances publiques  |
| ECO 566 | Théorie intermédiaire   |
| ECO 576 |   |
| ECO 586 | Économique des encycliques sociales                               |
| ECO 596 | Planification comparée  |
| ECO 606 | · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·                             |
| ECO 616 | Histoire du développement de l'économie capitaliste et socialiste |
| ECO 626 | Statistiques et économétrie                                       |
| ECO 636 |   |
| ECO 646 | Théories monétaires et fiscales                                   |
| ECO 656 |   |
| ECO 666 | Développement et croissance économiques                           |
| ECO 696 | Planification   |

N.B.: Les numéros des cours sont provisoires et sujets à changement.

## DÉPARTEMENT DES ÉTUDES FRANÇAISES

#### CORPS PROFESSORAL

Jean Houpert, M.A. (Illinois), docteur ès lettres (Montréal); professeur titulaire, directeur.

André Bazinet, M.A. (Montréal); professeur adjoint.

Joseph Bonenfant, licencié ès lettres (Montréal), docteur de l'Université (Paris); professeur adjoint.

Léo-A. Brodeur, M.A. (Laval); professeur adjoint.

Jean-Marie Doutreloux, Licencié en philosophie romane (Louvain), agrégé de l'enseignement secondaire supérieur (Louvain); professeur adjoint.

Yves de Margerie, licencié ès lettres et M.A. (Laval); chargé d'enseignement.

Antoine Naâman, licencié ès lettres (Le Caire), diplôme supérieur de journalisme (Le Caire), dipôme d'études supérieures (Paris); docteur de l'Université (Paris), docteur ès lettres (Paris); professeur titulaire.

Louis Painchaud, M.A. (Montréal); chargé d'enseignement.

Antoine Sirois, ptre, licencié ès lettres (Montréal), docteur de l'Université (Paris); professeur adjoint.

Jean-Paul Weber, licencié ès lettres (Paris), diplôme d'études supérieures (Paris), agrégé de l'Université de France, docteur ès lettres (Paris), professeur à l'Université de la ville de New-York, (E.U.A.); professeur invité.

Le Département des études françaises est chargé de l'enseignement de la langue et de la littérature françaises. Il assure également l'enseignement du français dans les diverses facultés de l'Université si cette matière est exigée dans leur programme. Au niveau des études supérieures, il offre quatre programmes de licence et la maîtrise ès arts. Il offre également un programme de linguistique aux candidats à la licence d'enseignement pré-scolaire ou élémentaire.

Le programme de licence est réparti sur trois années scolaires complètes. Il est offert dans quatre matières: littérature française, littérature canadienne, grammaire et philologie, linguistique française.

Pour être admis à la licence, il faut être détenteur du B.A. ou du B.Péd. de l'Université de Sherbrooke, ou d'un grade accepté comme équivalent.

Dans le cadre du programme de licence, un étudiant peut s'inscrire à: a) la licence spécialisée en français; b) la licence avec concentration principale en français; c) la licence d'enseignement secondaire; d) la licence avec concentration secondaire en français.

## LICENCE ÈS LETTRES (OPTION ÉTUDES FRANÇAISES)

#### LICENCE, 1ère ANNÉE

| FRA 518 | Les genres littéraires                                       |
|---------|--|
|         | (MM. Bonenfant, Brodeur, Doutreloux, de Margerie)            |
| FRA 504 | Études des textes (M. Naâman)                                |
| FRA 536 | Littérature canadienne (M. de Margerie)                      |
| FRA 526 | La civilisation française (MM. Houpert et Brodeur)           |
| FRA 556 | Histoire de la langue (M. Doutreloux)                        |
| FRA 566 | Linguistique générale et phonétique française (M. Painchaud) |

#### LICENCE, 2e ET 3e ANNÉES

Les cours sont offerts, selon les règlements en vigueur jusqu'à avril 1967, aux candidats à la licence inscrits avant cette date.

## Littérature française classique

| FRA 613 | La poésie lyrique en France aux XIIe et XIIIe siècles (M. Doutreloux) |
|---------|---|
| FRA 623 | Molière (M. Brodeur)  |
| FRA 633 | Racine (M. Bonenfant)   |

#### Littérature française moderne

| Litterature française moderne                                    |  |  |
|--|--|--|
| Stendhal (M. Weber)  |  |  |
| La liquidation du romantisme (M. Naâman)                         |  |  |
| Flaubert (M. Naâman)   |  |  |
| La poésie symboliste de 1870 à 1900 (M. Weber)                   |  |  |
| La théâtre français contemporain de 1918 à nos jours (M. Sirois) |  |  |
| La poésie française contemporaine (M. Bonenfant)                 |  |  |
|  |  |  |

FRA 643 La pensée française au XVIIIe siècle (M. Weber)

#### Littérature canadienne-française

FRA 713

| Linerature | unuusenne-jrunguise   |  |  |  |
|------------|---|--|--|--|
| FRA 813    | Le Roman canadien au XIXe siècle (M. Jean Ethier-Blais)                 |  |  |  |
| FRA 823    | Le Roman canadien français contemporain de 1938 à nos jours (M. Sirois) |  |  |  |
| FRA 803    | La Poésie canadienne au début du XXe siècle (M. de Margerie)            |  |  |  |

La critique contemporaine en France (M. Weber)

### Grammaire et linguistique

| FRA 9 | 902  | Lexicologie du français (M. Painchaud)       |
|-------|------|--|
| FRA 9 | 912  | Linguistique ontogénique (M. Painchaud)      |
| FRA 9 | 922, | Séminaire en langage enfantin (M. Painchaud) |
| FRA 9 | 923  | Étude normative du français oral (N)         |

## MAÎTRISE ÈS ARTS (OPTION ÉTUDES FRANÇAISES)

Pour être admis à la maîtrise ès arts, il faut avoir obtenu la licence de l'Université de Sherbrooke, ou un grade équivalent d'une autre université avec concentration dans le sujet de la maîtrise postulée:

Pour obtenir la maîtrise ès arts, il faut:

- 1 une scolarité d'une année complète au moins, ou l'équivalent, faite à l'Université de Sherbrooke;
- 2 remplir un programme comportant quatre cours: a) Séminaire de recherche littéraire; b) Étude de deux auteurs et d'une question littéraire; c) et d) même chose que b);
- 3 rédiger en français sous la direction d'un professeur du Département, désigné par le directeur, une thèse d'environ cent pages qui sera aussi soumise à un second lecteur; cette thèse doit être soumise et acceptée dans un délai de cinq ans après la fin de la scolarité;
- 4 posséder une connaissance suffisante d'une seconde langue vivante:
- 5 subir un examen général oral devant le directeur de la thèse et le second lecteur.

Les cours offerts au niveau de la maîtrise comprennent un séminaire de recherche littéraire (sous la direction de M. Naâman), une sélection de cours de licence 2e et 3e années, des travaux personnels dans le cadre des cours choisis.

# PROGRAMME DE LINGUISTIQUE

Ce cours, offert aux candidats à la licence d'enseignement préscolaire ou élémentaire, est conçu en fonction de deux objectifs majeurs: a) on veut donner aux maîtres qui enseignent les bases de la langue maternelle une connaissance personnelle et pratique du français; b) on veut offrir des cours de niveau universitaire qui soient reconnus, si l'étudiant le désire, pour toute autre licence en français. Le programme de linguistique comporte les cours suivants:

FRA 566 Linguistique générale et phonétique (6 cr.)

FRA 504 Étude de textes; littérature enfantine; grammaire descriptive; grammaire normative (12 cr.)

FRA 903 Lexicologie du français; sémantique du français (6 cr.)

FRA 913 Linguistique ontogénique (3 cr.)

FRA 923 Expression orale (3 cr.)

De plus, les étudiants suivront au choix un des quatre cours offerts dans le programme de 1ère année de la licence ès lettres (6 cr.). Au total, le programme comprend 36 crédits.

## DÉPARTEMENT DE GÉOGRAPHIE

#### CORPS PROFESSORAL

- J.-B. RACINE, L. ès L. (Aix), docteur en géographie (Aix), directeur du Département.
- J.J. BOISVERT, M.A. (Montréal), docteur en géographie (Grenoble).
- P. CLÉMENT, L. ès L. (Aix), D.E.S. (Aix), agrégé de l'Université de France.
- R. GAGNON.
- R. LAPIERRE, M.A. (Montréal).
- A. POULIN.
- M. PRUVOT, L. ès L. (Aix). D.E.S. (Aix), docteur en géographie (Aix).
- H. REYMOND, L. ès L. (Montpellier), D.E.S. (Aix). docteur en géographie (Aix).
- J.M. ROY, docteur en géographie (Grenoble).

## OBJECTIFS ET GRADES OFFERTS

Le Département de géographie a pour objectifs généraux la diffusion des connaissances géographiques et la recherche. Le programme des études y est conçu de façon à donner une solide formation théorique et pratique à ceux qui veulent se spécialiser en géographie. À cette fin, le programme offre à l'étudiant en première année une initiation géographique de base qui lui permettra par la suite de pénétrer au cœur des problèmes concrets de la réalité géographique. Les études s'articulent autour de trois grandes directions de recherches évidemment liées entre elles: le domaine systématique (géographie générale); le domaine régional; le domaine méthodologique et technique.

Ces études de géographie préparent à différentes carrières: enseignement, fonctionnarisme, industrie, commerce, aménagement régional, planification.

On peut préparer au Département de géographie les grades suivants: la licence ès lettres (option géographie); la licence ès lettres bivalente ou concentrée (en géographie); la licence d'enseignement secondaire (option géographie).

La licence ès lettres (option géographie)

La licence ès lettres (opt. géog.) comporte trois années d'études, dont une année d'études générales et deux années d'études supérieures. Au total 100 crédits, dont 9 peuvent être obtenus, avec l'accord du Département de géographie, dans les sciences auxiliaires: histoire, économie, sciences sociales. Les cours portent sur les différentes matières de la géographie générale physique, humaine et économique, et sur la géographie régionale, une emphase particulière étant donnée à la géographie régionale américaine. Le programme comporte en même temps une initiation pratique aux techniques d'analyse des documents d'intérêt géographique et aux techniques de la représentation cartographique. L'obtention de cette licence spécialisée est un pré-requis indispensable à l'inscription au programme de maîtrise en géographie.

#### La licence ès lettres bivalente ou concentrée

En collaboration avec d'autres départements, (histoire, études sociales, économie, français) l'étudiant peut préparer soit une licence bivalente, soit une licence concentrée. Dans le premier cas l'étudiant fera 50% de son programme en géographie et le reste dans l'autre discipline. Dans le second cas l'étudiant devra obtenir au moins 60 crédits en géographie correspondant au programme prévu pour la licence en enseignement secondaire.

## La licence d'enseignement secondaire

L'étudiant qui veut préparer une licence d'enseignement secondaire (option géographie) doit faire deux années d'études en géographie (60 crédits) et une année de psycho-pédagogie.

La maîtrise ès arts (option géographie) (à partir de septembre 1968)

Elle sera le couronnement des études pré-doctorales et correspondra à une véritable initiation au travail de recherche. Comportant une scolarité pouvant osciller entre 12 et 16 crédits, elle demandera la rédaction et la soutenance d'une thèse dactylographiée d'environ 100 à 150 pages sur un sujet à déterminer avec la direction du Département de géographie.

#### **ADMISSION**

Sont admis à préparer les programmes de licence: 1) les détenteurs d'un B.A. de l'Université de Sherbrooke ou d'un diplôme équivalent; 2) les détenteurs d'un brevet "A" ou d'un baccalauréat en pédagogie (après étude du dossier ou examen de culture générale); 3) tout étudiant qui fait preuve d'une formation intellectuelle équivalente à un B.A.; 4) peuvent être en outre reconnus admissibles aux études supérieures, après étude du dossier et examen s'il y a lieu, tout professeur en exercice depuis un certain nombre d'années, détenant un brevet d'enseignement.

Le Département reconnaît comme cas particuliers certains étudiants du collège universitaire de Sherbrooke. Ayant obtenu les pré-requis nécessaires, ils pourront être autorisés, au cours de leurs années de philo I et philo II, à choisir leurs options dans le programme de 1ère année de licence. Les crédits obtenus leur seront reconnus par la suite, s'ils s'engagent dans la licence ès lettres, option géographie. À la limite, un étudiant ayant réalisé en deux ans une concentration de 36 crédits en géographie, pourra être admis à préparer le programme de 2e année de licence en géographie.

Sont admis à préparer le programme de maîtrise, les détenteurs d'une licence ès lettres (option géographie) ou d'un diplôme équivalent. Les détenteurs d'une licence en enseignement secondaire ou d'une licence ès lettres concentrée devront préalablement obtenir les crédits nécessaires à l'obtention d'une licence ès lettres spécialisée (option géographie). Ce qui correspondra à une année d'études supplémentaire.

## LICENCE ÈS LETTRES (OPTION GÉOGRAPHIE)

#### PREMIÈRE ANNÉE (1)

Études générales en géographie

| GEO 503 | Initiation à la géographie (3 cr.)      |         |
|---------|---|---------|
| GEO 506 | Initiation à la géomorphologie (6 cr.)  |         |
| GEO 513 | Éléments de pétrographie et de géologie | (3 cr.) |
| GEO 521 | Océanographie (1 cr.)                   |         |
| GEO 523 | Principes de climatologie (3 cr.)       |         |

<sup>(1)</sup> Tous les cours sont obligatoires.

- GEO 533 Géographie humaine: les possibilités des sociétés humaines
   (3 cr.)
- GEO 543 Géographie humaine : les paysages humanisés (3 cr.)
  - GEO 544 Éléments de géographie économique (4 cr.)
  - GEO 533 Lecture de cartes et de photos aériennes (3 cr.)
  - GEO 563 Principes de cartographie (3 cr.)
  - GEO 573 Statistiques descriptives (3 cr.)

#### DEUXIÈME ET TROISIÈME ANNÉES

Études supérieures en géographie

#### Première section: cours obligatoires

Géographie physique

- GEO 603 Problèmes spécialisés de climatologie (3 cr.)
- GEO 606 Les paysages des continents (morphologie structurale et climatique — géopédologie — biogéographie) (6 cr.)

#### Géographie humaine et économique

- GEO 612 L'analyse des populations (2 cr.)
- GEO 616 Structures économiques de l'espace (6 cr.)
- GEO 623 Problèmes de géographie urbaine (3 cr.)
- GEO 632 Problèmes de géographie rurale (2 cr.)
- GEO 633 Problèmes de la circulation et des transports (3 cr.)

#### Géographie régionale américaine

- GEO 634 Géographie des États-Unis (4 cr.)
- GEO 643 Géographie de l'Amérique latine (3 cr.)
- GEO 653 Géographie du Canada (3 cr.)
- GEO 665T Géographie du Québec (1) (5 cr.)

<sup>(1)</sup> GEO 665T: Ce cours ne comporte en fait que 3 crédits (45 heures). Mais deux crédits supplémentaires seront accordés pour la participation (avec compte rendu) aux camps d'automne.

Études pratiques en géographie

| GEO 666 | Cartographie expérimentale et thématique | (6 cr.) |
|---------|--|---------|
| GEU 666 | Cartographie experimentale et thematique | (0 C    |

GEO 674 Commentaires de cartes (géo. générale) (4 cr.)

GEO 682 Commentaires de cartes (géo. régionale) (2 cr.)

GEO 683 Éléments de géographie volontaire (3 cr.)

GEO 694 Mémoire (d'une quarantaine de pages dactylographiées, spécialisé dans l'une ou l'autre des matières de l'un ou l'autre des quatre programmes d'études supérieures en géographie) (4 cr.)

#### 2e section: cours à option

L'étudiant doit obtenir 6 (six) crédits en géograhie régionale non américaine, et doit choisir deux cours parmi les suivants :

GEO 703 Le monde tropical (3 cr.)

GEO 713 Le monde arctique (3 cr.)

GEO 723 Les franges pionnières (3 cr.)

GEO 733 Les pays méditerranéens (3 cr.)

GEO 743 L'Afrique du Nord (3 cr.)

GEO 753 L'Afrique noire et Madagascar (3 cr.)

GEO 763 L'Asie des moussons (3 cr.)

GEO 773 L'U.R.S.S. (3 cr.)

GEO 783 L'Europe de l'Ouest et le Marché commun (3 cr.)

GEO 793 L'Europe des marchands (3 cr.)

Grand total: 100 cr.

LICENCE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (OPTION GÉOGRAPHIE)

PREMIÈRE ANNÉE

Études générales en géographie

GEO 503 Initiation à la géographie (3 cr.)

- Initiation à la géomorphologie (6 cr.) Éléments de pétrographie et de géologie (3 cr.) GEO 513
- GEO 523 Principes de climatologie (3 cr.)
- **GEO 533** Géographie humaine I: les possibilités des sociétés humaines (3 cr.)
- Géographie humaine II: les paysages humanisés (3 cr.) GEO 543
- GEO 544 Éléments de géographie économique (4 cr.)
- GEO 553 Lecture de cartes et de photos aériennes (3 cr.)
- GEO 563 Principes de cartographie (3 cr.)

#### DEUXIÈME ANNÉE

#### Études supérieures en géographie

GEO 506

- GEO 606 Les paysages des continents (morphologie structurale et climatique - géopédologie - biogéographie) (6 cr.)
- **GEO 616** Strutures économiques de l'espace (6 cr.)
- GEO 623 Problèmes de géographie urbaine (3 cr.)
- GEO 632 Problèmes de géographie rurale (2 cr.)
- Géographie des États-Unis (4 cr.) GEO 634
- Géographie du Canada (3 cr.) GEO 653
- GEO 665T Géographie du Québec (1) (5 cr.)

Nombre total de crédits requis en géographie : 60.

<sup>(1)</sup> Un des cours de deuxième année pourra être remplacé par un autre à choisir dans le programme régulier de la licence ès lettres (2e et 3e années), ou parmi les cours offerts par des professeurs invités.

## DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

#### CORPS PROFESSORAL

Basile SPIRIDONAKIS, B.A., M.A. (histoire) (Columbia), docteur de l'Université de Paris, directeur du Département.

Lucienne CNOCKAERT, L.Ph. (option lettres), B.A. (Louvain).

J. Martinez BUJANDA, L.His. (Rome), docteur de l'Université de Paris.

Jacques GOUGEON, B.A., M.A. (histoire) (Montréal).

Jean-Guy LAVALLÉE, B.Ph., Cert. ét. sup. (histoire-géographie) (Laval).

## LICENCE ÈS LETTRES (OPTION HISTOIRE)

La licence ès lettres (option histoire) ne vise pas simplement à donner à l'étudiant une base de connaissances solides en histoire de l'Occident; elle vise aussi à donner à cet étudiant une bonne idée de la complexité de l'histoire, discipline à la fois humaniste et "scientifique", à la fois ancienne et moderne, à lui apprendre comment se fait l'histoire. L'étudiant s'initiera au métier en écoutant ses professeurs, en lisant les ouvrages historiques qu'ils lui recommanderont, en étudiant leurs méthodes, non seulement dans les cours de questions spéciales, mais aussi dans les cours plus généraux. Il aura aussi l'occasion de pratiquer le métier, grâce aux travaux, qui font partie intégrante de chaque cours.

#### ADMISSION ET INSCRIPTION

Le candidat s'adresse d'abord, par écrit, ou en personne, au Bureau du registraire (Pavillon central). Il y obtiendra les renseignements relatifs à la procédure à suivre, ainsi qu'une formule de demande d'admission. Il doit ensuite faire parvenir au registraire, avant le 15 juillet, la formule dûment remplie et accompagnée de tous les documents nécessaires à l'étude de son cas. Le Comité d'admission aux études supérieures de la Faculté des arts se charge de cette étude, après quoi il transmet son opinion au registraire. Ce dernier avise le candidat du résultat de sa demande. Lorsque le candidat a été admis, il doit s'inscrire chez le registraire, avant le 6 septembre. Il doit ensuite se présenter au Secrétariat de la Faculté des arts et au Secrétariat du Département d'histoire afin d'établir son programme d'études. Sa scolarité sera de 90 crédits au moins.

#### LANGUES ÉTRANGÈRES

Le Département exige une bonne connaissance de la langue anglaise, attestée par un examen écrit. Une autre langue importante (latin, grec, allemand, russe, espagnol) peut remplacer l'anglais, si l'orientation des études du candidat le requiert.

#### TRAVAUX

Chaque professeur assigne à ses étudiants, pour chaque cours, au moins un travail personnel, par exemple, l'analyse d'une œuvre, ou l'étude approfondie d'un phénomène particulier.

#### **EXAMENS**

Chaque cours est couronné par un examen écrit. Toutefois, le professeur peut imposer une épreuve orale ou écrite à ses étudiants au milieu de chaque semestre.

#### **DURÉE DES ÉTUDES**

La durée des études est de trois ans normalement. Le candidat exceptionnellement bien préparé à son arrivée à l'Université peut réussir à compléter ses études en deux ans, s'il suit des cours d'été, en plus de ses cours réguliers.

#### CARRIÈRE

Maints secteurs du service public et plusieurs professions s'ouvrent au détenteur d'un diplôme en histoire, notamment le service diplomatique et l'administration de presque tous les ministères des gouvernements fédéral et provinciaux. L'enseignement demeure toutefois le débouché le plus important pour nos étudiants. Actuellement, le Québec connaît une véritable révolution dans le domaine de l'éducation, et on manque d'enseignants compétents pour toutes les matières et à tous les niveaux. Une licence ès lettres devient essentielle pour qui veut enseigner au niveau secondaire, et au niveau des collèges.

#### PREMIÈRE ANNÉE: 30 CRÉDITS

| Cours   | Titre                        | Titre Heures/semaine |         | Crédits |
|---------|------------------------------|----------------------|---------|---------|
|         |                              | 1er sem.             | 2e sem. |         |
| HIS 566 | Histoire de l'Europe moderne | 3                    | 3       | 6       |
| HIS 506 | Histoire du Moyen-Âge        | 3                    | 3       | 6       |

| HIS 516 | Histoire de l'Antiquité            | 3 | 3 | 6 |
|---------|------------------------------------|---|---|---|
| HIS 562 | Initiation à la méthode historique | 2 | _ | 2 |

Au cours de cette première année d'études, en plus de suivre les cours ci-haut mentionnés, le candidat devra accumuler au moins dix (10) crédits dans des disciplines voisines de l'histoire, telles que la géographie, l'économique, la sociologie, le latin. Le choix des disciplines et des cours devra être ratifié par le Département d'histoire, ainsi que par les départements concernés.

#### DEUXIÈME ANNÉE: 30 CRÉDITS

Le candidat doit suivre les trois premiers cours ci-après mentionnés et deux autres cours de son choix.

| Cours   | Titre   | Heures/<br>ler sem. | semaine<br>2e sem. | Crédits |
|---------|---|---------------------|--------------------|---------|
| HIS 666 | Questions spéciales d'histoire moderne            | 3                   | 3                  | 6       |
| HIS 696 | Histoire de la Nouvelle-France                    | 3                   | 3                  | 6       |
| HIS 606 | Histoire du régime colonial britannique au Canada | 3                   | 3                  | 6       |
| HIS 616 | Histoire coloniale des États-Unis                 | 3                   | 3                  | 6       |
| HIS 636 | Histoire coloniale de l'Amérique latine           | 3                   | 3                  | 6       |
| HIS 676 | Histoire de l'Allemagne                           | 3                   | 3                  | 6       |
| HIS 646 | Histoire de la Russie                             | 3                   | 3                  | 6       |
| HIS 626 | Histoire de l'Angleterre                          | 3                   | 3                  | 6       |

#### TROISIÈME ANNÉE: 30 CRÉDITS

3

3

| Cours   | ndidat choisit cinq (5) des six (6) cours suiva Titre | Heures/semaine |         | Crédits |
|---------|---|----------------|---------|---------|
|         |   | 1er sem.       | 2e sem. |         |
| HIS 706 | Questions spéciales d'histoire canadienne             | 3              | 3       | 6       |
| HIS 716 | Questions spéciales d'histoire contemporaine          | 3              | 3       | 6       |
| HIS 726 | Questions spéciales d'histoire de l'Antiquité         | 3              | 3       | 6       |
| HIS 736 | Questions spéciales d'histoire du<br>Moyen-Âge        | 3              | 3       | 6       |
| HIS 746 | Histoire des États-Unis depuis<br>l'indépendance      | 3              | 3       | 6       |
| HIS 756 | Histoire de l'Amérique latine depuis                  |                |         |         |

l'indépendance

#### Questions spéciales

Étude approfondie d'un, de deux ou de trois aspects d'une période donnée (pour des exemples, voir la description des cours). Le choix des questions spéciales à traiter est laissé aux professeurs qui doivent les annoncer au cours du mois d'avril de l'année précédant celle où ces questions seront traitées.

## MAÎTRISE ÈS ARTS (OPTION HISTOIRE)

#### ADMISSION

Pour être admis à la maîtrise ès arts (option histoire), il faut: 1) détenir une licence en histoire de l'Université de Sherbrooke, ou un diplôme équivalent; 2) connaître une langue autre que le français.

#### SCOLARITÉ

La scolarité pour la maîtrise en histoire est d'une année complète d'études. L'étudiant suit le cours d'historiographie (HIS 806) en plus d'un cours de recherche dans le domaine qu'il a choisi pour faire sa thèse.

#### TRAVAUX

Au début de l'année, chaque professeur assigne à ses étudiants des sujets de recherche. L'étudiant est sensé trouver un sujet d'investigation personnelle qu'il développera par la suite en son mémoire de maîtrise.

#### MÉMOIRE

Par ce mémoire le candidat démontre son aptitude à recueillir une documentation de valeur scientifique et à composer, à partir de cette documentation, un exposé cohérent et concluant. Ce mémoire n'a pas nécessairement pour objectif d'apporter une contribution nouvelle à l'histoire, il doit seulement témoigner que le candidat est maître de sa discipline, en ce sens qu'il sait bien utiliser ses sources. Le mémoire préparé selon les normes de la Faculté quant au format, à la disposition du texte et au nombre d'exemplaires exigés, porte sur un sujet approuvé par le département. Il est rédigé sous le

contrôle d'un tuteur agréé par le directeur. Sur la recommandation écrite du tuteur, le mémoire est soumis à l'examen d'un jury composé de deux membres désignés par le doyen de la Faculté sur proposition du directeur. Le candidat est appelé à soutenir son mémoire devant ce jury. La Faculté ne décerne la maîtrise en histoire que si ce jury se déclare favorable au candidat.

#### PROGRAMME D'ÉTUDES

Le programme de maîtrise en histoire est conçu de façon à introduire le candidat dans le domaine de la recherche. Afin de maîtriser son métier d'historien-chercheur, il doit participer activement au séminaire d'historiographie et à un cours de recherche de son choix.

HIS 806 Historiographie (6 cr.)
Cours au choix. 6 crédits parmi les 700.

N.B.: Pour s'inscrire au cours ci-dessus, il faut avoir la permission du directeur du département et du professeur qui accepte de diriger la thèse.

## DÉPARTEMENT DES ÉTUDES GRECQUES ET LATINES

#### CORPS PROFESSORAL

Guy BROSSEAU, B.A. (Montréal), M.A. (Latin), L. Ens. Sec. (Sherbrooke), professeur adjoint, directeur.

André BÉDARD, B.A., B.Th., L.Ph. (Montréal), professeur adjoint, en congé d'études.

Pierre COLLINGE, LL.D. (Liège), chargé d'enseignement.

Hervé DUPUIS, B.A., L. ès L. (Montréal), chargé de cours.

Lucien GAUTHIER, ptre, B.A., B.Péd., L. ès L. (Montréal), professeur adjoint.

#### **COURS OFFERTS**

Le Département offre des cours de langues et de littératures grecques et latines au niveau collégial et au niveau supérieur.

#### NIVEAU COLLÉGIAL

Les cours répartis sur trois ans s'adressent à ceux qui n'ont jamais étudié le latin ni le grec. La teneur des cours permet cependant l'inscription d'étudiants ayant déjà entrepris l'étude du latin et du grec dans d'autres maisons.

Ces cours s'imposent d'eux-mêmes à tous ceux qui veulent s'orienter vers la licence ès lettres (classique, latin, français) ou vers des études supérieures en philosophie ou en théologie. Ils sont fortement conseillés à ceux qui se destinent aux études supérieures en histoire, en anglais, en droit, en médecine. Enfin, il n'a pas encore été démontré que la préparation intellectuelle donnée par les humanités gréco-latines n'est pas la plus profitable pour ceux qui s'orientent vers les sciences pures et les sciences appliquées.

#### NIVEAU SUPÉRIEUR

Le programme est conçu de façon à donner aux candidats une solide formation en lettres classiques en vue de les préparer soit à l'enseignement des langues et littératures grecques et latines à tous les niveaux, soit à la recherche en philosophie, soit aux études littéraires. La souplesse du programme permet aussi l'inscription d'étudiants auditeurs qui, sans viser à l'obtention d'une licence, désirent approfondir leur culture générale.

#### BACCALAURÉAT ÈS ARTS

#### ADMISSION

Il suffit à l'étudiant de satisfaire aux conditions déterminées par la Faculté pour l'admission au niveau collégial.

L'étudiant sera inscrit aux cours 106 s'il n'a jamais étudié les langues anciennes ou aux cours 206 ou 306 selon le niveau qu'il a déjà atteint.

#### COURS DE LATIN

LAT 106T Morphologie et syntaxe du latin

LAT 026T Révision. Étude plus approfondie de la syntaxe

LAT 306 Étude d'auteurs latins

Concentration: Les étudiants ayant terminé LAT 306 (ou l'équivalent) et qui sont inscrits au niveau collégial de la Faculté des arts sont autorisés à choisir leurs options dans le programme de latin de la première année de licence. Les crédits obtenus leur seront reconnus par la suite s'ils s'engagent dans la licence ès lettres (options classique, latin). Ceux qui prévoient s'orienter vers des études supérieures en français, en anglais, en histoire, en philosophie peuvent aussi choisir leurs options en latin ou en grec (programme à déterminer pour chacun par les départements concernés).

#### COURS DE GREC

GRC 106T Morphologie et syntaxe du grec

GRC 206T Révision. Étude plus approfondie de la syntaxe

GRC 306 Étude d'auteurs grecs

Concentration: La remarque faite précédemment pour ceux qui ont terminé LAT 306 vaut aussi pour ceux qui ont terminé GRC 306 (ou l'équivalent).

#### LITTÉRATURE GRÉCO-LATINE

Le Département dispense aussi un cours de littérature grécolatine aux étudiants qui se dirigeront vers les départements qui n'exigent pas l'étude des langues latine et grecque. L-GRC 106 Littérature grecque

L-LAT 206 Littérature latine

## LICENCE ÈS LETTRES (CLASSIQUE)

Pour être admis à la licence ès lettres (option classique, le candidat doit:

- 1 avoir terminé le latin 306 (ou l'équivalent).(1)
- 2 avoir terminé le grec 306 (ou l'équivalent).
- 3 avoir une connaissance suffisante d'une langue seconde.
- 4 détenir le B.A. ou le B.Péd. ou le Brevet A ou toute autre formation jugée suffisante par le département après étude du dossier.

### LICENCE ÈS LETTRES (OPTION LATIN)

Pour être admis à la licence ès lettres (option latin), le candidat doit satisfaire aux conditions 1, 3 et 4 énoncées ci-dessus.

#### LICENCE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Pour être admis à la licence d'enseignement secondaire, le candidat doit satisfaire aux mêmes conditions que pour la licence ès lettres selon l'option choisie (classique ou latin).

On peut s'inscrire aux cours soit à temps complet, soit à temps partiel.

L'horaire permettra aux étudiants à temps complet et aux étudiants à temps partiel d'assister ensemble à tous les cours.

#### SCOLARITÉ

La licence ès lettres (classique) est de 102 crédits, dont 70 pour le latin, le grec, les sciences auxiliaires et 32 pour le français.

<sup>(1)</sup> Certains étudiants du niveau collégial de la Faculté des arts de Sherbrooke ayant obtenu les pré-requis nécessaires pourront être autorisés à choisir leurs options dans le programme de lère année de licence. Les crédits ainsi obtenus seront portés à leur dossier de licence ès lettres (option classique ou latin) s'ils s'engagent dans les études de cette licence. A la limite, un étudiant peut réaliser en trois ans une concentration suffisante de crédits pour être admis à préparer le programme de 2e année de licence.

La licence ès lettres (latin) est de 102 crédits, dont 70 pour le latin et les sciences auxiliaires et 32 pour le français.

Certaines équivalences sont prévues.(1)

# LISTE DES COURS

#### Latin

LAT 506 Étude de la grammaire

LAT 516 Auteur latin : Cicéron

LAT 602 Travaux pratiques

LAT 603A,

LAT 603B Auteur latin: un historien

LAT 613A,

LAT 613B Auteur latin : un poète

LAT 623A,

LAT 623B Auteurs latins : éloquence et rhétorique

LAT 633 Auteur latin: un auteur choisi parmi ceux des cours 603 ou

613 ou 623

LAT 702 Travaux pratiques

LAT 703A,

LAT 703B Auteur latin: un philosophe

LAT 713A.

LAT 713B Auteur latin : un écrivain de théâtre

LAT 723A.

LAT 723B Auteur latin: le roman

LAT 733A,

LAT 733B Auteurs latins : Les Pères de l'Église

LAT 743 Auteur latin: un auteur choisi parmi ceux des cours 703 ou

713 ou 723 ou 733.

#### Grec

GRC 506 Étude de la grammaire

GRC 516 Auteur grec : Démosthène

<sup>(1)</sup> Pour les professeurs de latin ou de grec en fonction au secondaire et au collégial, le Département prévoit la possibilité, en 2e et 3e années, de compléter la scolarité par un programme dirigé de lectures et de travaux comptant pour un maximum de 12 crédits. Le programme sera déterminé avec le directeur du Département.

| GRC 602 Travaux | pratiques |
|-----------------|-----------|
|-----------------|-----------|

GRC 603 Auteur grec : un historien

GRC 613 Auteur grec : un poète

GRC 623 Auteurs grecs : éloquence et rhétorique

GRC 702 Travaux pratiques

GRC 703 Auteur grec: un philosophe

GRC 713 Auteur grec : un écrivain de théâtre

GRC 723 Auteur grec : le roman

GRC 733 Auteurs grecs : les Pères de l'Église

Sciences auxiliaires des langues classiques

SALC 506 Histoire de la Grèce et de Rome

SALC 516 Littérature grecque

SALC 602 Syntaxe historique du grec et du latin

SALC 606 Phonétique et morphologie grecques

SALC 706 Phonétique et morphologie latines

#### Français

Première année: L'étudiant s'inscrit à un programme de 12 crédits de français; ces cours sont fonction du choix qu'il fait, dès la première année, de l'un des ensembles suivants qu'il complétera en deuxième et troisième années.

Deuxième et troisième années: 1) Littérature française; 2) Grammaire et philologie; 3) Linguistique; 4) Littérature canadienne-française.

## DÉPARTEMENT DE PHILOSOPHIE

## CORPS PROFESSORAL

Louis VALCKE, B.Ph., L.Ph., D.Ph., LLD (Louvain), professeur agrégé, directeur du Département.

Roger BERNIER, B.A. (Montréal), B.Ph., B.Sc.Soc., L.Ph. (Laval), D.Ph. (Angélique), professeur titulaire.

Léon CHARETTE, B.A., M.A. (Phil.), L.Ph. (Ottawa), professeur adjoint.

Maurice GAGNON, B.A., B.Ph., L.Ph. (Ottawa), D.Ph. (Laval), professeur adjoint.

Jean GOULET, B.A., B.Péd. (Montréal), L.Ph. (Ottawa), professeur agrégé.

Laurent-Paul LUC, B.A. (Sherbrooke), L.Ph. (Laval), chargé d'enseignement.

Roger MALTAIS, (Mgr), B.A. (Montréal), L.Ph. (Angélique), professeur titulaire.

Jacques PLAMONDON, B.A. (Sherbrooke), B.Ph., L.Ph. (Laval), chargé d'enseignement.

Joseph Ho-Jou TCHAO, ptre, L.Ph., L.Th. (Rome), D.Ph. (Louvain), professeur adjoint.

Le Département de philosophie de la Faculté des arts de l'Université de Sherbrooke offre un programme de cours conduisant à la licence en philosophie et à la maîtrise ès arts en philosophie.

Le but du cours est de donner aux candidats une solide formation en philosophie, en vue de les préparer soit, immédiatement, à l'enseignement de la philosophie au niveau collégial et à la recherche en philosophie; soit, immédiatement, à l'enseignement supérieur de la philosophie, aux études littéraires, théologiques, pédagogiques, historiques, psychologiques, économiques ou autres; soit, enfin, indirectement, à tout enseignement en général, à l'étude critique des sciences naturelles, au journalisme, aux fonctions administratives, ou à toute carrière susceptible d'avoir à tenir compte des "valeurs" dans son exercice et la poursuite de ses fins.

#### ADMISSION

Le candidat à la licence en philosophie doit: a) posséder le baccalauréat ès arts, le baccalauréat en pédagogie ou toute autre formation jugée suffisante par le Département; b) avoir une connaissance suffisante du latin et d'une seconde langue vivante autre que le français; c) soumettre son dossier au directeur du Département.

Le candidat à la maîtrise en philosophie doit: a) posséder la licence en philosophie ou tout autre diplôme jugé équivalent; b) soumettre son dossier au directeur du Département.

#### PROGRAMME DES COURS

Cours fondamentaux: cours que tout étudiant terminant la licence en philosophie doit avoir suivis. Ces cours fondamentaux se subdivisent en:

- 1. Cours généraux: le but de l'ensemble de ces cours est de donner à l'étudiant une base générale et un aperçu solidement structuré de ce qui est étudié par la philosophie.
- \*PHL 303 Logique
- \*PHL 313 Philosophie de la nature
- \*PHL 323 Psychologie
- \*PHL 333 Histoire de la philosophie grecque
- \*PHL 403 Éthique
- \*PHL 413 Politique
- \*PHL 426 Métaphysique
- PHL 503 Histoire de la philosophie médiévale
- \*PHL 513 Histoire de la philosophie moderne
- \*PHL 523 Histoire de la philosophie contemporaine
- \*PHL 533 Philosophie des sciences
- \*PHL 543 Épistémologie
- PHL 553 Théologie naturelle
- Cours particuliers: un cours particulier consiste en une étude approfondie de questions spéciales.

Seuls les cours particuliers dont le contenu est énoncé seront donnés durant l'année 1967-1968.

- PHL 603 Questions particulières de logique
- PHL 613 Questions particulières de philosophie de la nature
- PHL 623 Questions particulières de psychologie
- PHL 633 Questions particulières de politique
- PHL 643 Questions particulières de politique
- PHL 653 Questions particulières de métaphysique
- PHL 662 Texte: explication objective d'un texte

Note: Les cours marqués d'un astérisque (\*) se donneront durant l'année 1967-1968.

Analyse approfondie de l'ouvrage "The Concept of Nature" du philosophe et mathématicien anglais Alfred North Whitehead.

Cours à option en philosophie: Chacun de ces cours consiste en une étude soit d'un système philosophique, soit d'un auteur, soit d'un texte, soit de toute autre question jugée pertinente.

Les cours suivans seront donnés en 1967-1968 :

PHL 703 Histoire des sciences

PHL 712 Phénoménologie de E. Husserl

PHL 723 Théories contemporaines du comportement

PHL 733 La philosophie de René Descartes

Séminaires: Étude faite par l'étudiant, sous la direction d'un professeur, d'une question particulière ou d'un auteur, à déterminer par le professeur. À chaque séminaire est attribuée une valeur de 2 crédits. Un de ces séminaires consistera en une initiation pédagogique.

Les séminaires suivants seront proposés durant l'année 1967-1968: 1). Commentaires de Saint Thomas sur les questions V et VI du *de Trinitate* de Boèce. Division et méthodes des sciences spéculatives. Professeur M. L. Charette. 2) Séminaire sur Nietzsche. On étudiera les œuvres suivantes: La naissance de la tragédie. Ainsi parlait Zarathoustra. Par delà le bien et le mal. Ecce Homo, (la Volonté de Puissance).

Cours à option en matières connexes: Cours offerts par d'autres départements ou facultés. Le choix de ces cours, laissé à l'étudiant, doit cependant recevoir l'approbation du directeur du département de philosophie. Le but de ces cours est avant tout d'élargir la culture générale de l'étudiant, qui pourra ainsi établir sa réflexion philosophique sur une base plus large. Le choix de ces cours devra être fait dans cet esprit.

### BACCALAURÉAT ÈS ARTS (OPTION PHILOSOPHIE)

#### Cours obligatoires

Le programme du baccalauréat ès arts comporte les cours suivants:

PHL 303 Logique

PHL 313 Philosophie de la nature

PHL 323 Psychologie

PHL 333 Histoire de la philosophie grecque

Note: D'autres cours, à donner durant l'année 1967-1968, pourraient s'ajouter à cette liste.

PHL 403 Éthique

PHL 413 Politique

PHL 426 Métaphysique

Cours à option

Les étudiants des B.A. III et IV sont autorisés à prendre les cours des séries 500 et 700 comme cours optionnels. Ces cours sont créditables au niveau de la licence et de la maîtrise en philosophie.

## LICENCE EN PHILOSOPHIE

L'étudiant ayant obtenu le B.A. ou une formation jugée suffisante est dispensé des cours généraux ayant fait partie de son programme antérieur. Il pourra alors obtenir la licence en philosophie en deux années. Le programme d'études comportera les cours suivants:

- I. Cours fondamentaux: a) Cours généraux (42 crédits); b) Cours particuliers (20 crédits).
  - II. Cours à option en philosophie (13 crédits).
  - III. Séminaires (6 crédits).
  - IV. Cours à option en matières connexes (12 crédits).

TOTAL: 93 crédits.

## MAÎTRISE ÈS ARTS (OPTION PHILOSOPHIE)

La maîtrise ès arts (option philosophie) peut être obtenue en une année, après la licence en philosophie.

Son programme est le suivant: 1) Cours à option en philosophie (15 crédits); 2) Séminaire (2 crédits); 3) Examen oral de

Note: Le Département de philosophie prévoit dès maintenant que, moyennant certaines modifications, ce programme pourra être adapté aux besoins des étudiants qui seront détenteurs du certificat décerné par un "Collège d'enseignement général et professionnel".

synthèse, subi devant un jury de 3 professeurs, sur des sujets étudiés durant la scolarité de la licence et de la maîtrise en philosophie; 4) Mémoire: l'étudiant doit présenter un mémoire qui manifeste son aptitude pour la philosophie. Le choix du sujet doit recevoir l'approbation du Département, qui désigne un directeur du mémoire et deux examinateurs pour l'approbation finale.

# DÉPARTEMENT DE SERVICE SOCIAL

#### CORPS PROFESSORAL

Jacques Gagné, B.A., M.A. (service social) (Montréal), professeur adjoint, directeur.

Michel Azar, B.A., M.A. (service social) (Montréal), professeur adjoint,

André Beaudoin, B.A., M.A. (service social) (Laval), professeur adjoint.

Jean Grandmangin, L. ès Sc.P. (Lausanne), chargé de cours.

Samuel Mencher, D.S.W. (Columbia), professeur de Politique sociale et de recherche en service social à l'Université de Pittsburgh, professeur invité.

Roger Mitton, LL.D. (Haïti), M.A. (sociologie) (Fisk), professeur adjoint.

Albert Rose, M.A., Ph.D., professeur de recherche en service social à l'Université de Toronto, professeur invité.

## HISTORIQUE ET ORIENTATION

Créé en 1964, le Département de service social est essentiellement un centre d'étude et de formation en sciences sociales appliquées. Les objectifs de ses programmes sont de préparer les étudiants soit à l'intervention visant à actualiser ou à transformer les politiques sociales, soit à la recherche sociale appliquée, soit à l'administration sociale.

L'étudiant en service social ne peut pas répondre à ces trois objectifs dès l'obtention d'un premier grade; en effet, la recherche et l'administration sont les objectifs atteints aux niveaux de la maîtrise et des études avancées seulement. Pour remplir, d'une part, les exigences requises par le contexte des différents champs de pratique professionnelle et, d'autre part, acquérir la compétence voulue après l'obtention du premier grade académique, le baccalauréat en service social, une série de cours au niveau de la troisième année d'étude permet aux étudiants de se sensibiliser à un ou deux champs de pratique connexe. L'ensemble des champs de pratique couvert par le programme est le suivant: éducation des adultes, développement communautaire, réaménagement urbain, délinquance juvénile et criminalité, loisirs, service social à la famille et à l'enfance, service social médical et psychiatrique, service social scolaire.

Les diplômés en service social peuvent faire carrière dans le secteur public aussi bien que dans le secteur privé; un grand nombre d'organismes privés et de services gouvernementaux demandent des spécialistes du travail social.

# BACCALAURÉAT EN SERVICE SOCIAL

#### **ADMISSION**

Sont admis au programme du baccalauréat en service social:

1) les détenteurs d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Sherbrooke ou de son équivalent;

2) les étudiants qui ont réussi une treizième année d'études collégiales (niveau CEGEP à partir de 1969);

3) tout étudiant qui fait preuve d'une formation intellectuelle équivalente au B.A.

Tout candidat doit de plus remplir les conditions générales d'admission à la Faculté des arts de l'Université de Sherbrooke.

La direction du Département étudiera chacun des dossiers et des équivalences de crédits, dans un certain nombre de matières, pourront être accordés sur demande. Pour toute équivalence de crédits, les candidats peuvent être soumis à un examen général, ou à des examens particuliers, préparés par le Département de service social.

Enfin, tout candidat au programme du baccalauréat en service social, devra, en plus des formules officielles de l'Université, remplir un questionnaire préparé par le Département et avoir une entrevue d'admission.

La formule coopérative d'enseignement pratique sera surtout appliquée au programme du baccalauréat en service social. (1)

# PROGRAMME PREMIÈRE ANNÉE

#### Sessions d'automne et d'hiver

# a) Cours obligatoires

SSO 516 Politique sociale I 90 hres (6 cr.)

SSO 526 Introduction à la notion d'intervention 90 hres (6 cr.)

SSO 513 L'homme et la société I 45 hres (3 cr.)

<sup>(1)</sup> Le lecteur aura intérêt à consulter les paragraphes traitant du baccalauréat en service social dans le chapitre intitulé "Service de la coordination", dans la section des renseignements généraux à la fin du présent annuaire.

SSO 523 L'homme et la société II 45 hres (3 cr.)

SSO 536 L'homme et la politique 90 hres (6 cr.)

PBPE 514 et

PBPA 513 Principes d'économique 90 hres (6 cr.)

ECO 306 Structure et bilan de la personnalité 90 hres (6 cr.)

# b) Cours à option (1)

SSO 533 Séminaire sur l'étude des conditions de vie 45 hres (3 cr.)

GEO 533 Géographie humaine I: les possibilités des sociétés humaines 45 hres (3 cr.)

GEO 543 Géographie humaine II: paysages humanisés 45 hres (3 cr.)

ECO 526 Économie du travail 45 hres (3 cr.)

#### Session du printemps

SSO 500 Laboratoire d'études communautaires: Travail pratique sous la direction d'un professeur; observation participante, relevé et enquête. Les étudiants auront le choix d'une expérience en milieu rural ou urbain, dans les cadres institutionnels traditionnels ou hors cadres.

# DEUXIÈME ANNÉE

#### Session d'automne

a) Cours obligatoires

SSO 613A Politique sociale II 45 hres (3 cr.)

SSO 623A Problèmes sociaux I 45 hres (3 cr.)

SSO 633A Recherche sociale I 45 hres (3 cr.)

SSO 622 Déontologie et travail social 30 hres (2 cr.)

b) Cours à option (choix obligatoire de 7 cr. et plus)

SSO 643A Intervention clinique I 45 hres (3 cr.)

SSO 653A Intervention sociale I 45 hres (3 cr.)

SSO 663 Institutions politiques du Québec 45 hres (3 cr.)

<sup>(1)</sup> Pour les étudiants qui auront reçu des équivalences pour un nombre restreint descours obligatoires.

SSO 673 Théories psycho-sociologiques du comportement 45 hres (3 cr.)
SSO 683 Séminaire sur l'opinion publique et les politiques sociales 45 hres (3 cr.)
PSTP 513 Initiation aux théories de la personnalité 60 hres (4 cr.)

PSDP 535 Psychologie dynamique I 30 hres (2 cr.)

ADM 31 Principes d'administration 45 hres (3 cr.)

Session d'hiver ou printemps (répétition des cours)

# a) Cours obligatoires

SSO 613B Politique sociale III 45 hres (3 cr.)

SSO 623B Problèmes sociaux II 45 hres (3 cr.)

SSO 633B Recherche sociale II 45 hres (3 cr.)

b) Cours à option (choix obligatoire de 9 cr. et plus)

SSO 643B Intervention clinique II 45 hres (3 cr.)

SSO 653B Intervention sociale II 45 hres (3 cr.)

SSO 693A Le changement social planifié 45 hres (3 cr.)

SSO 693B Les groupes de pression 45 hres (3 cr.)

SSO 693C La résolution des conflits communautaires 45 hres (3 cr.)

PSPP 524 Psychopathologie de l'enfance et de l'adolescence (2ème semestre) 60 hres (4 cr.)

PSDP 535 Psychologie dynamique II 30 hres (2 cr.)

PSPS 524 Psychologie sociale 30 hres (2 cr.)

Session d'hiver ou de printemps (selon les groupes d'étudiants)

SSO 600 Stage professionnel sous la direction du Service de la coordination de l'Université de Sherbrooke, suivant la formule coopérative d'enseignement.

#### TROISIÈME ANNÉE

Session d'automne ou d'hiver (répétition des cours)

a) Cours obligatoires

SSO 713A Politique sociale IV 45 hres (3 cr.)

```
Séminaire de recherche sociale I 30 hres (sans crédit)
   SSO 710
b) Cours à option (choix obligatoire de 9 cr. et plus)
                 Séminaire sur l'intervention clinique I 30 hres (2 cr.)
   SSO 712
                 Séminaire sur l'intervention sociale I 30 hres (2 cr.)
   SSO 722
   SSO 773
                 Séminaire sur les théories, les processus et les techniques de
                 la communication 45 hres (3 cr.)
   SSO 743A
                 Éducation des adultes I 45 hres (3 cr.)
   SSO 753A
                 Développement communautaire I 45 hres (3 cr.)
   SSO 763A
                 Réaménagement social I 45 hres (3 cr.)
   SSO 773A
                 Service social à la famille et à l'enfant I 45 hres (3 cr.)
   SSO 783A
                 Service social médical I et psychiatrique 45 hres (3 cr.)
   SSO 793A
                 Service social scolaire I 45 hres (3 cr.)
   SSO 713M
                 Loisirs I 45 hres (3 cr.)
   SSO 723M
                 Délinquance juvénile et criminalité I 45 hres (3 cr.)
   PSDC 522
                 Difficultés caractérielles 30 hres (2 cr.)
                 Psychologie des enfants exceptionnels 30 hres (2 cr.)
   PSEE 532
   PSYC —
                 Problèmes de la vie conjugale 45 hres (3 cr.)
   ADM 53
                 Pratique de l'administration 45 hres (3 cr.) (1)
```

Administration sociale I 45 hres (3 cr.)

Session d'automne ou d'hiver (selon les groupes d'étudiants)

SSO 700 Stage professionnel sous la direction du Service de la coordination de l'Université de Sherbrooke, suivant la formule coopérative d'enseignement.

Problèmes de géographie urbaine 45 hres (3 cr.)

Problèmes de géographie rurale 30 hres (2 cr.)

Session du printemps (fin du programme du baccalauréat en service social)

a) Cours obligatoires

GEO 623

GEO 632

SSO 723A

SSO 713B Politique sociale V 45 hres (3 cr.)

<sup>(1)</sup> Prérequis ADM 31 - Principes d'administration.

|    | SSO 720        | Séminaire de recherche sociale II 30 hres (sans crédit)       |
|----|----------------|---|
| b) | Cours à option | n (choix obligatoire de 9 cr. et plus)                        |
|    | SSO 742        | Séminaire sur l'intervention clinique II 30 hres (2 cr.)      |
|    | SSO 752        | Séminaire sur l'intervention sociale II 30 hres (2 cr.)       |
|    | SSO 762        | Sociologie des professions 30 hres (2 cr.)                    |
|    | SSO 743B       | Éducation des adultes II 45 hres (3 cr.)                      |
|    | SSO 753B       | Développement communautaire II 45 hres (3 cr.)                |
|    | SSO 763B       | Réaménagement social II 45 hres (3 cr.)                       |
|    | SSO 773B       | Service social à la famille et à l'enfance II 45 hres (3 cr.) |
|    | SSO 783B       | Service social médical et psychiatrique II 45 hres (3 cr.)    |
|    | SSO 793R       | Service social scolaire II 45 hres (3 cr.)                    |

Loisirs II 45 hres (3 cr.)

SSO 713N

SSO 723N

Administration sociale II 45 hres (3 cr.)

Pour obtenir le baccalauréat en service social, l'étudiant doit avoir complété avec succès le programme des cours, des séminaires et des stages (1); il doit avoir passé quatre trimestres à l'Université de Sherbrooke; il doit avoir soumis un mémoire sur un sujet approuvé par le Département.

Délinquance juvénile et criminalité II 45 hres (3 cr.)

# MAÎTRISE EN SERVICE SOCIAL

La date d'entrée en vigueur du programme de maîtrise tel que proposé par le Département de service social a été fixé à septembre 1970. Pour les détenteurs d'un baccalauréat en service social, la durée normale des études de maîtrise sera d'une année complète, c'est-à-dire de trois sessions d'étude; pour les détenteurs d'un baccalauréat dans une autre discipline des sciences sociales, la durée normale des études de maîtrise sera de deux années complètes au moins, c'est-à-dire de six sessions d'étude, au moins.

Le programme de la maîtrise en service social aura deux objectifs: premièrement, offrir aux étudiants les plus qualifiés l'occa-

<sup>(1)</sup> Le programme de cours et séminaires comporte environ 70 crédits en service social et 30 crédits en matières connexes. Il est à remarquer qu'un tel nombre de crédits est possible grâce au système coopératif, et que le stage ne comporte aucun crédit.

sion d'atteindre un niveau de spécialisation plus avancé et, deuxièmement, préparer l'étudiant à des études doctorales. Le programme de maîtrise sera çoncu comme une étape de transition entre le baccalauréat en service social et le programme d'études avancées et doctorales.

Le programme mettra donc l'accent sur deux points: 1) le choix d'une option entre les trois types de stratégies professionnelles: recherche sociale, administration sociale, intervention; 2) les cours et les séminaires de politique sociale.

Les cours et séminaires se répartiront sur les deux premières sessions, automne et hiver; la troisième session sera consacrée à un stage intensif dans le cadre de l'option préalablement choisie. Pour obtenir le programme complet des cours, il faudra s'adresser au Bureau du registraire de l'Université.

# CERTIFICAT D'ÉTUDES AVANCÉES EN SERVICE SOCIAL

Le programme d'études avancées est un service que le Département de l'Université de Sherbrooke met à la disposition des diplômés en service social et dans les disciplines connexes.

Son objectif premier est de contribuer à l'avancement postmaîtrise des professionnels du service social et du bien-être en général de la province de Québec. En second lieu, le programme fournit aux participants une occasion de réflexion, de recherche, de discussion et d'échange sur des sujets de nature cruciale et urgente pour le milieu québécois.

Les études avancées s'insèrent dans un cadre d'éducation permanente, elles s'adressent à la masse des universitaires en service social et en bien-être en général et elles assurent une adaptation continue des praticiens aux développements théoriques et méthodologiques des sciences sociales appliquées; le principe des sessions bloquées y est appliqué en vue d'en faciliter l'accès.

Le programme comprend des sessions bloquées d'automne, d'hiver et d'été. Les sessions d'automne et d'hiver sont de courte

durée et permettent aux participants de se sensibiliser à un ordre donné de problèmes, à un niveau approprié de réflexion et de se familiariser avec une documentation plus élaborée. Ces courtes sessions se présentent surtout comme une étape préparatoire aux sessions d'été. Les sessions bloquées d'été représentent trois semaines de cours et de séminaires, à temps plein. Les sujets d'études sont plus spécifiques et le travail d'analyse y est plus élaboré.

La programmation des sessions d'été est liée aux sujets traités durant les sessions d'automne et d'hiver précédentes, ce qui permet de traiter un thème générique par année. L'agencement de sujets traités, sur une période de cinq ans, permet l'exploitation des cinq secteurs d'études suivants (1): 1) recherche en bien-être; 2) administration sociale; 3) problèmes sociaux; 4) politiques et mesures de sécurité sociale; 5) modalités et champs d'intervention.

L'Université de Sherbrooke accorde un certificat d'étude avancées en service social aux participants qui ont suivi le cycle de cinq ans et ainsi obtenu trente (30) crédits. L'obtention de ces crédits exige que l'étudiant ait suivi avec succès les travaux pratiques qui suivent chacune des sessions bloquées d'études avancées, et qu'il ait réussi un examen oral dans chacun des cinq secteurs d'études que comprend le programme. Les travaux pratiques, sous forme de mémoire, portent sur les différents sujets traités au cours des sessions et exigent une connaissance étendue des publications et une analyse approfondie des sujets en question. La direction du Département accorde une grande importance à la qualité des travaux pratiques de chaque étudiant, et à cette fin, elle fournit un schème de travail et un service de consultation.

Ce programme d'études avancées s'adresse aux travailleurs sociaux qui possèdent une maîtrise en service social, ou l'équivalent, et qui ont eu une expérience substantielle et pertinente de pratique professionnelle. Il s'adresse aussi aux travailleurs sociaux qui, ayant obtenu une maîtrise en service social, ou l'équivalent, et ne possédant qu'une expérience très limitée de pratique professionnelle, présentent

<sup>(1)</sup> L'ordre d'énumération des secteurs ne correspond pas nécessairement à l'ordre de la programmation. A la fin de chaque année, la direction du Département de service social informera les intéressés, du secteur qui sera étudié au cours de l'année subséquente.

cependant un dossier académique supérieur. Enfin ce programme s'adresse aussi aux personnes qui possèdent une maîtrise dans une discipline connexe et qui possèdent la scolarité exigée pour l'obtention d'une maîtrise en service social, ou l'équivalent, ainsi que cinq ans d'expérience professionnelle en bien-être. Les candidats qui ne remplissent pas ces conditions ne peuvent s'inscrire qu'à titre d'auditeur libre.

Le programme du certificat d'études avancées en service social est sous la direction académique du Département de service social de la Faculté des arts. Il est administré par l'Extension de l'Enseignement de l'Université de Sherbrooke.

La demande d'admission et toute demande d'information doivent être adressées au Bureau du Registraire de l'Université.

#### PROGRAMME D'ÉTUDES

## Recherche en bien-être

a) Session bloquée d'automne

SSO 910A Séminaire de recherche I (6 hres)

SSO 911A Stratégies d'action, information et modèles prédictifs (15 hres)

b) Session bloquée d'hiver

**SSO 910B** Séminaire de recherche II (6 hres)

**SSO 911B** Recherche et politiques d'administration sociale (15 hres)

c) Session bloquée d'été

SSO 910C Séminaire de recherche III (30 hres)

SSO 912A Méthode d'enquête sociale (30 hres)

SSO 912B Recherche évaluative et élaboration de théorie (30 hres)

## Problèmes sociaux

a) Session bloquée d'automne

SSO 920A Séminaire sur les problèmes sociaux I (6 hres)

SSO 921A Étude des schèmes explicatifs récents de problèmes sociaux (15 hres)

- b) Session bloquée d'hiver
  - SSO 920B Séminaire sur les problèmes sociaux II (6 hres)
  - SSO 921B Problèmes sociaux et prévention (15 hres)
- c) Session bloquée d'été
  - SSO 920C Séminaire sur les problèmes sociaux III (30 hres)
  - SSO 922A Les problèmes sociaux et la personne humaine (30 hres)
  - SSO 922B Les problèmes sociaux et les institutions sociales (30 hres)

#### Politique et mesures de sécurité sociale

- a) Session bloquée d'automne
  - SSO 930A Séminaire sur les politiques sociales I (6 hres)
  - SSO 931A Développement de la politique sociale (15 hres)
- b) Session bloquée d'hiver
  - SSO 930B Séminaire sur les politiques sociales II (6 hres)
  - SSO 931B Courants de la pensée sociale moderne (15 hres)
- c) Session bloquée d'été
  - SSO 930C Séminaire sur les politiques sociales III (30 hres)
  - SSO 932A Sécurité sociale dans le monde: étude comparative (30 hres)
  - SSO 932B Politiques sociales et progrès social (30 hres)

#### Modalités et champs d'intervention

- a) Session bloquée d'automne
  - SSO 940A Séminaire sur l'intervention I (6 hres)
  - SSO 941A Évolution des schèmes théoriques de l'intervention (15 hres)
- b) Session bloquée d'hiver
  - SSO 940B Séminaire sur l'intervention II (6 hres)
  - SSO 941B Évolution des champs de pratique professionnelle (15 hres)
- c) Session bloquée d'été
  - SSO 940C Séminaire sur l'intervention III (30 hres)

SSO 942A L'intervention et la transformation des valeurs (30 hres)

SSO 942B L'intervention et l'évolution des techniques (30 hres)

N.B. Le contenu des séminaires et des cours 941A et 942B sera différent selon les options suivantes: intervention sociale et intervention clinique.

#### Administration sociale

a) Session bloquée d'automne

SSO 950A Séminaire sur l'administration I (6 hres)

SSO 951A Évolution des théories de l'administration (15 hres)

b) Session bloquée d'hiver

SSO 950B Séminaire sur l'administration sociale II (6 hres)

SSO 951B Pratique professionnelle et efficacité administrative (15 hres)

c) Session bloquée d'été

SSO 950C Séminaire sur l'administration sociale III (30 hres)

SSO 952A Contrôle administratif et productivité (30 hres)

SSO 952B Administration et créativité (30 hres)

# PROGRAMMES SPÉCIAUX

La Faculté des arts offre un certain nombre de programmes spéciaux destinés à répondre aux besoins des étudiants réguliers à temps partiels. Quiconque désire faire des études à temps partiel peut obtenir des renseignements en s'adressant au Bureau de registraire de l'Université. Les cours à temps partiel sont administrés par l'Extension de l'enseignement. On fera bien de consulter à ce sujet le chapitre "Extension de l'enseignement" contenu dans la section des renseignements généraux, à la fin du présent annuaire.

# BACCALAURÉAT ÈS ARTS À TEMPS PARTIEL

Cours obligatoires (72 crédits)

Anglais 106 (6 cr.)

Français 116, 216 (12 cr.)

Histoire 206 (6 cr.)

Latin 016T, 026T ou Littérature greco-latine 106, 206 (12 cr.)

Mathématiques 106T (6 cr.)

Philosophie 303, 313, 323, 403, 413, 443 (18 cr.)

Sciences religieuses 103, 203 (6 cr.)

Sciences (biologie ou chimie ou physique) (6 cr.)

Cours à option (48 crédits) (1)

Anglais 116, 206, 216

Biologie 206L, 306L, 406L

Économique 306, 323, 333, 406, 503, 513

Français 106, 206, 306, 316, 346, 406, 426

Géographie 106, 306, 406

Grec 106, 206

Histoire 306, 406

Latin 116, 216, 316, 416

Mathématiques 206T, 406, 438T

Philosophie 333, 426, 496

Physique 206L, 406L, 416L

Sciences religieuses 303, 403, 213, 313, 413, 423

<sup>(1)</sup> Il est à prévoir que ces options ne seront pas toutes offertes la même année. L'étudiant devra donc en tenir compte au moment de faire son choix.

BACCALAURÉAT ÈS ARTS APRÈS UN BREVET "A", UN BACCALAURÉAT EN PÉDAGOGIE, OU UN DIPLÔME ÉQUIVALENT

Les bacheliers en pédagogie peuvent obtenir le baccalauréat ès arts moyennant un minimum de 30 crédits pris dans les départements de la Faculté des arts. Les cours qu'ils devront suivre seront déterminés par l'étude de leurs dossiers.

PROGRAMME DE
CULTURE GÉNÉRALE
POUR LES DÉTENTEURS
DU BREVET
D'ENSEIGNEMENT,
CLASSE B

Pour être admis à suivre les cours qui lui vaudront le brevet d'enseignement, classe A, tout candidat qui détient un brevet d'enseignement, classe B, doit suivre au préalable un programme de culture générale, comportant cinquante-deux ou vingt-quatre crédits.

L'étudiant détenteur d'un brevet B décerné avant juin 1964, est obligé aux cinquante-deux crédits de culture générale. Celui qui a obtenu son brevet B, selon le nouveau programme, doit obtenir (24) crédits.

## ADMISSION

Pour être admis, un candidat doit: a) être âgé d'au moins vingt ans; b) être membre actif du personnel enseignant et porteur du brevet B, du brevet C, du brevet élémentaire, du brevet complémentaire (filles) ou du brevet supérieur (filles); c) posséder une connaissance suffisante de la langue française, de la langue anglaise et des mathématiques élémentaires, pour pouvoir suivre des cours avec profit; d) s'inscrire à l'Extension de l'enseignement selon le mode et dans les délais fixés par l'Extension s'il veut suivre ces cours à temps partiel; e) s'inscrire au secrétariat de la Faculté des arts s'il veut suivre ces cours à plein temps.

#### **PROGRAMME**

a) Cinquante crédits (pour les détenteurs d'un brevet d'enseignement, classe B antérieur à 1964)<sup>(1)</sup>.

Crédits obligatoires (36 exigés)

Français 116T, 216T (12 cr.) Anglais 106 (6 cr.) Histoire du Canada 206 (6 cr.) Mathématiques 106T (6 cr.) Sciences: biologie 206L (6 cr.)

Crédits à option (12)

Religion 203, 303 (6 cr.)
Français 106 (6 cr.)
Anglais 206 ou 216 (6 cr.)
Histoire universelle 216 (6 cr.)
Géographie 106 (6 cr.)
Mathématiques 206T (6 cr.)
Latin 016T, 026T (12 cr.)
Littérature gréco-latine 106 ou 206 (6 cr.)
Histoire des beaux-arts (6 cr.)

b) Vingt-quatre crédits (pour les détenteurs d'un brevet d'enseignement, classe B, nouveau programme).

Crédits obligatoires (12 exigés)

Biologie (BIO 206L) (6 cr.) Français (FRA 216T) (6 cr.)

Crédits à option (12)

- 1) Une des matières suivantes: Anglais (ANG 206 ou 216) (6 cr.)
  - ou Littérature gréco-latine (LGL 106 ou 216) (6 cr.) ou Mathématiques (MAT 206T ou 438T) (6 cr.)
- 2) Une des matières suivantes au choix:

Géographie (GEO 106) (6 cr.) ou Histoire universelle (HIS 216) (6 cr.)

ou Histoire du Canada (HIS 206) (6 cr.)

<sup>(1)</sup> La description des cours apparaît dans les pages précédentes de cet annuaire.